

179

MEMO140.1

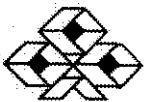
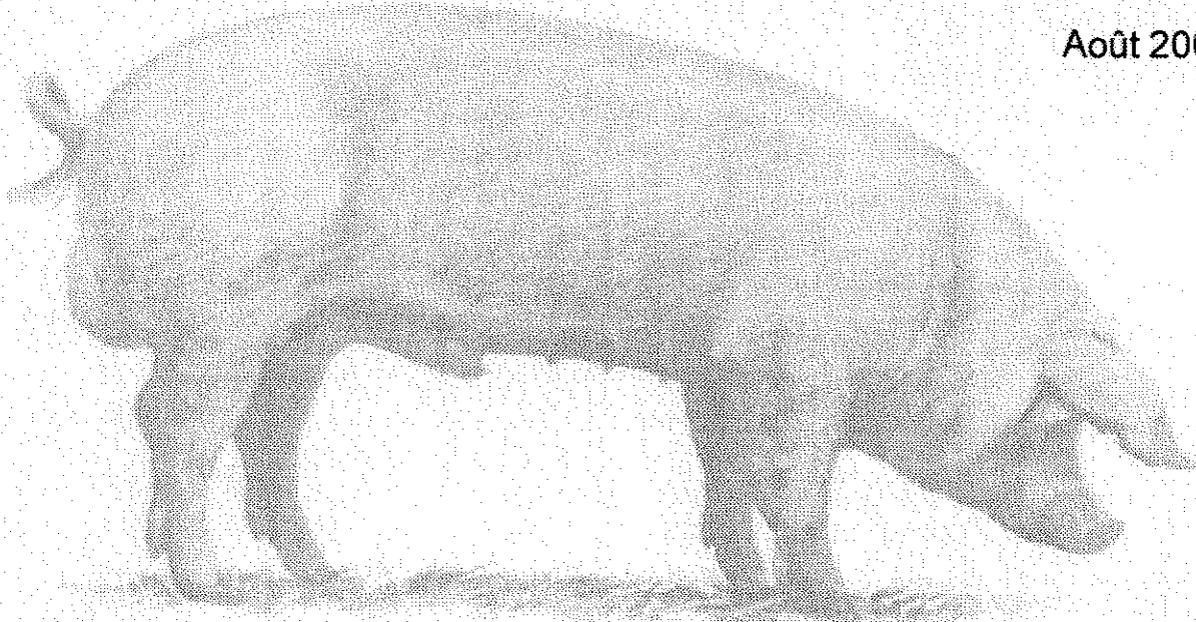
Consultation sur le développement durable
de la production porcine au Québec

6211-12-007

ÉTUDE DE LA FILIÈRE PORCINE

RAPPORT FINAL

Août 2000



MRC
Lac-Saint-Jean-Est

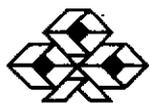


CENTRE DE RECHERCHE
ET DE DÉVELOPPEMENT
EN AGRICULTURE

CENTRE DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE



LE GROUPE
LEBLOND
BOUCHARD



Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est

Rapport sur la filière porcine

Août 2000

LE CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

M. Lawrence Potvin, préfet et
maire de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Alma	M. Jean-Maurice Harvey, maire M. Michel Néron, conseiller M. Gérald Scullion, conseiller M. Claude Garneau, conseiller
L'Ascension	M. Claude Renaud, maire
Delisle	M. Maurice Maurice, maire
Desbiens	M. Claude Turcotte, maire
Hébertville	M. Léonard Côté, maire
Hébertville-Station	M. Yves Tremblay, maire
Labrecque	M. Daniel Perron, maire
Lamarche	M. Germain Morel, maire
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	M. Lawrence Potvin, maire M. Richard Lapointe, conseiller
Saint-Bruno	M. Réjean Bouchard, maire
Saint-Gédéon	M. Charles-Eugène Couture, maire
Saint-Henri-de-Taillon	M. André Paradis, maire
Saint-Ludger-de-Milot	Mme Louise Lamoureux-Jean, mairesse
Saint-Nazaire	M. Michel Martel, maire
Sainte-Monique	M. Georges Bouchard, maire

M. Guy Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Nathalie Audet, coordonnatrice à l'aménagement

Réalisation

Le présent rapport a été réalisé par le service d'aménagement du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, le Groupe Leblond, Bouchard et le Centre de Recherche et de Développement de l'Agriculture (CRDA).

Le président du comité de travail sur la production porcine

M. Charles-Eugène Couture, maire de Saint-Gédéon

Le comité de travail sur la production porcine

M. Léonard Côté, maire d'Hébertville
et membre du CCA

M. Gervais Coulombe, représentant de la ZAT

M. Jacques Dallaire, agriculteur et
membre du CCA

M. Claude Dion, directeur général Nutrinor

M. Maurice Maltais, maire de Delisle
et membre du CCA

Mme Agathe Girard, agronome chez Nutrinor

Mme Thérèse Harvey, citoyenne et
membre du CCA

M. Denis Maltais, représentant du comité des
citoyens d'Hébertville-Station

M. Jean Gaudreault, agriculteur et
membre du CCA

M. Richard Harvey, représentant du comité des
citoyens de Delisle et de la Coalition régionale
contre la filière porcine

M. André Fortin, agriculteur,
président du CCA

M. Luc Bettez, représentant du comité des
citoyens d'Hébertville

M. Louis-Rock Gagnon, agriculteur
et membre du CCA

M. Luc Dallaire, représentant du comité des
citoyens de Saint-Bruno

M. Yves Tremblay, maire d'Hébertville-
Station

M. Luc Tessier, président du CRE

M. Jean-Luc Maltais, conseiller de Ville
d'Alma

M. Jean-Louis Brassard, représentant du CLD

M. Fernand Bouchard, conseiller
municipal de Saint-Bruno

M. Gilles Lajoie, agent syndical et d'information
à l'UPA

M. Réjean Bouchard, maire de Saint-Bruno

Note : M. Gaston Lajoie, président de Nutrinor,
a assisté à la dernière rencontre du comité.

L'équipe technique

Le Groupe Leblond, Bouchard

M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste

Centre de recherche et de développement de l'agriculture

M. Roger Ménard, agronome
Mme Anne Guilbert, ingénieure

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Mme Nathalie Audet
M. Christian Dallaire
M. Martin Claveau

coordonnatrice à l'aménagement
urbaniste, aménagiste
cartographe

Centre local de développement

M. Réjean Couture, directeur-général

Les collaborateurs

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est tient à remercier Mme Agathe Girard de la coopérative Nutrinor pour sa collaboration et pour avoir fourni certaines données essentielles à la rédaction du rapport. La MRC aimerait également remercier tous les membres du comité de travail sur la production porcine pour leur dévouement et leur assiduité à collaborer aux travaux du comité. Leur ouverture et leur ténacité à trouver des solutions originales ont permis de présenter ce rapport à la MRC. Il va s'en dire que les professionnels du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ceux du ministère de l'Environnement qui ont fourni des informations nécessaires à la production de ce rapport sont également remerciés.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Sommaire</i>	1
<i>Introduction</i>	3
Chapitre 1 Cadre d'analyse	5
1.1 L'échelle du projet	6
1.2 Pôles de l'analyse	6
1.2.1 D'abord le citoyen	6
1.2.2 Le milieu rural	6
1.2.3 Le milieu urbain	7
1.3 Interfaces entre les pôles	7
1.3.1 Interface entre le citoyen et le milieu rural	7
1.3.2 Interface entre le milieu rural et le milieu urbain	8
1.3.3 Interface entre le citoyen et le milieu urbain	8
1.3.4 Interface citoyen-milieu rural-milieu urbain	9
1.3.4.1 L'équité	9
1.3.4.2 La cohabitation durable	9
1.3.4.3 L'acceptabilité sociale	9
1.3.4.4 La gestion de la richesse	9
Chapitre 2 État de l'agriculture à l'intérieur de la MRC	10
2.1 Superficies agricoles et répartition	10
2.2 Bilan des activités agricoles par secteur	12
2.2.1 La production laitière	12
2.2.2 La production bovine	13
2.2.3 La production porcine	13
2.2.4 La production ovine	14
2.2.5 La production avicole	14
2.2.6 Les autres productions animales	15
2.2.7 La production céréalière et des protéagineuses	15
2.2.8 La production de bleuets	15
2.2.9 Autres productions	16
2.3 Importance socio-économique de l'agriculture	16
2.4 Enjeux de la mise en valeur agricole et perspectives de développement en région	18
2.5 Importance de l'élevage laitier et sa capacité d'augmentation	21
2.6 Filière porcine	22
2.6.1 Importance de la production dans le monde	22
2.6.2 Importance de la consommation au Canada	23
2.6.3 La production de porc au Canada	23
2.6.4 La production de porc au Québec	24

2.6.5	La production de porc au Saguenay-Lac-Saint-Jean	26
2.6.6	Impact régional de l'ajout du projet Nutrinor	27
2.6.7	Retombées économiques	27
2.6.7.1	Recettes monétaires	27
2.6.7.2	Ventes agricoles du Saguenay-Lac-Saint-Jean	27
2.6.7.3	Exportations	27
2.6.7.4	Emplois	27
2.6.8	Abattage	27
2.7	Portrait céréalier	28
2.7.1	État de la production québécoise et régionale	28
2.7.2	Le marché de l'alimentation animale	29
2.7.3	Le marché de l'alimentation humaine	30
2.8	Contraintes agroclimatiques	30
2.8.1	Le système agroécologique	30
2.8.1.1	Sources documentaires	30
2.8.1.2	Description du système agroclimatique	30
2.8.2	La climatologie	31
2.9	Avenues de diversification	32
2.10	Agriculture et ruralité	33
Chapitre 3 Projet Nutrinor		35
3.1	Perspectives générales	35
3.2	Un projet sur deux phases	35
3.3	Le choix des sites	37
3.4	Les coûts d'investissement	37
3.4.1	Les retombés	38
3.4.1.1	Au plan économique	38
3.4.1.2	Au plan de la création d'emplois	38
3.4.1.3	Au plan de la diversification des productions	39
3.4.1.4	Au plan de la relève	39
3.4.1.5	Au plan de la valeur économique des lisiers de la filière	40
3.5	Caractérisation des entreprises participantes (sites 3)	43
3.5.1	Le concept bâtiment	43
3.5.2	Travail requis	46
3.5.3	Suivi technique	46
3.5.4	Rentabilité du projet	46
3.5.4.1	Notions de base – contrat d'élevage (préliminaire)	46
3.6	Structure d'élevage	47
3.6.1	Technologie proposée	47
3.6.2	Gestion des animaux	48
3.6.2.1	Milieu de vie des animaux	48
3.6.2.2	Alimentation	48
3.6.2.3	Transport des animaux	49
3.6.3	Fumiers et lisiers	49
3.7	Épandage des lisiers	53

Chapitre 4- Analyse technique	59
4.1 État de la pratique au Québec des technologies disponibles	59
4.1.1 Dimensions des entreprises	59
4.1.2 Équipement de production	59
4.1.2.1 Type de planchers	59
4.1.2.2 Systèmes de nettoyage	59
4.1.2.3 Système d'évacuation	60
4.1.2.4 Système de ventilation	60
4.1.2.5 Alimentation en eau du troupeau	60
4.1.2.6 Gestion des déjections	61
4.1.2.7 Les structures d'entreposage	61
4.1.2.8 Brassage des lisiers	61
4.1.3 Épandage	62
4.1.3.1 Plan de fertilisation	62
4.1.3.2 Modes d'épandage	62
4.1.3.4 Délais d'incorporation	62
4.1.3.4 Moment d'épandage	63
4.1.3.5 Calibrage des équipements d'épandage	63
4.1.4 Autres mesures adoptées pour réduire les odeurs	63
4.1.4.1 Distances minimales	63
4.1.4.2 Écrans boisés	63
4.1.4.3 Utilisation d'additifs	64
4.1.4.4 Alimentation	64
4.2 Technologies disponibles et en développement	64
4.3 Gestion des fumiers et des lisiers	67
4.3.1 Capacité de support du milieu agricole	67
4.3.2 Les unités animales (U.A.)	67
4.3.3 Le calcul des déjections	69
4.3.4 La valeur fertilisante et la capacité de réception	73
4.3.5 La valeur financière des fertilisants	75
4.4 Contraintes environnementales	75
Chapitre 5- Aménagement	77
5.1 Encadrement légal et pouvoirs habilitants	77
5.2 La Loi 23	78
5.3 Les orientations gouvernementales	79
5.4 Schémas d'aménagement et rôle de la M.R.C.	80
5.5 Les plans et règlements d'urbanisme et les instances municipales	82
5.6 Pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	84
Chapitre 6 Leviers d'intervention	86
6.1 Mise en situation	86
6.2 Gestion à l'installation d'élevage	86
6.2.1 Les bâtiments d'élevage	87
6.2.2 Les structures d'entreposage	90

6.2.3	Les épandages	90
6.3	Encadrement légal et réglementaire	92
6.3.1	Le cadre légal de base	92
6.3.2	Schémas d'aménagement et rôle de la M.R.C.	93
6.3.3	Les plans et règlements d'urbanisme et les instances municipales	94
6.3.3.1	Le plan d'urbanisme	94
6.3.3.2	Le règlement de zonage	94
6.3.3.3	Le règlement sur les permis et certificats	94
6.3.3.4	Le règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architectural	96
6.3.3.5	Le règlement sur les dérogations mineures	96
6.4	Intervention non réglementaire et suivi du milieu	97
6.4.1	Un plan de développement	97
6.4.2	Des comités de vigilance	97
6.4.3	Vitrine technologique	98
6.4.4	La transformation	100
Chapitre 7 : Position du comité		102
7.1	Mise en situation	102
7.2	Le Guide des bonnes pratiques	102
7.2.1	Recommandations relatives au bâtiment d'élevage	103
7.2.2	Recommandations relatives aux structures d'entreposage	104
7.2.3	Recommandations relatives à l'épandage	104
La gestion des déjections		106
7.3	Les mesures réglementaires	106
7.3.1	Un règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale des établissements à forte charge d'odeur.	107
7.3.2	Les autres règlements d'urbanisme	107
7.3.2.1	Plan d'urbanisme	107
7.3.2.2	Règlement de zonage	107
7.3.2.3	Règlement sur les permis et certificats	108
7.3.2.4	Règlement sur les dérogations mineures	108
7.4	Plan de développement et de soutien de l'agriculture et de l'agro-alimentaire	108
Références bibliographiques		110

SOMMAIRE

Le comité de travail sur la production porcine a été mis en place pour faire des recommandations à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, en vue de mieux intégrer, le cas échéant, l'implantation d'une filière porcine eu égard à la faisabilité économique, technique et environnementale d'un tel projet. La présentation d'un projet de production proposé par un promoteur, en l'occurrence Nutrinor, s'est avéré le déclencheur d'une telle démarche. Les propositions retenues par le comité ont principalement pour objet de concilier une agriculture durable d'une part, et la qualité de vie des citoyens de la MRC d'autre part.

La MRC et son comité consultatif agricole ont proposé ce mode de fonctionnement afin d'être en mesure de prendre des décisions qui assureront une gestion mieux harmonisée et si possible davantage associée à une gestion consensuelle que réglementaire, que les municipalités et la MRC peuvent invoquer en vertu des divers pouvoirs habilitants qu'elles possèdent. La composition même du comité était garante d'un résultat crédible et partagé par l'ensemble des intervenants.

Le comité présidé, par Monsieur Charles-Eugène Couture, maire de Saint-Gédéon, a tenu 6 réunions entre les mois de mars et août 2000. L'ensemble des membres y ont siégés jusqu'à la fin démontrant du coup, l'intérêt qu'ils et qu'elles portaient au dossier. D'ailleurs, dès la deuxième rencontre, le comité a privilégié l'élaboration d'un cadre d'analyse qui permettait aux participants d'établir les rapports entre les parties prenantes (les citoyens, les agriculteurs et leur milieu de vie respectif). Ce cadre d'analyse repose sur des principes fondamentaux référant à l'équité, à la cohabitation durable, à l'acceptabilité sociale et la gestion de la richesse.

Selon le cadre de référence établi, les recommandations du comité empruntent trois voies s'adressant à autant de niveau d'intervention :

1. Un guide de bonnes pratiques. Ce guide propose des solutions qui sont en harmonie avec les résultats recherchés par le comité et la MRC dans la gestion d'implantation d'établissement de production à forte charge d'odeur. Il s'adresse aux producteurs.
2. Une avenue réglementaire reposant pour l'essentiel sur une approche souple et ouverte visant l'harmonisation tel que le permet un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Cette alternative s'adresse au monde municipal.
3. Un plan régional de développement de l'agriculture. Ce dernier associerait divers intervenants régionaux du monde agroalimentaire pour assurer une planification concertée du développement de la production, de la transformation et de la distribution agricole et agro-alimentaire.

En articulant des recommandations autour de ces trois axes, nous croyons que le comité donne à la MRC les moyens pour concilier les intérêts des diverses parties et ainsi proposer une solution originale pour la gestion de l'implantation de productions à forte charge d'odeur, dans le respect du cadre d'analyse proposé.

M. Charles-Eugène Couture
Maire de Saint-Gédéon
Président du comité de travail
sur la production porcine

INTRODUCTION

En 1996, lors de la planification stratégique régionale, initiée par le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD), il était convenu de hausser le nombre de porcs produits en région, car la production régionale avait fortement diminué au cours des années précédentes. La région ne subvenait plus à ses besoins et importait la grande majorité des porcs consommés régionalement de l'extérieur. Il fut donc décidé d'établir une action visant à développer la production porcine. Nutrinor et le CRCD ont alors signé une entente spécifique pour le développement de l'élevage porcin. Celui-ci concordait avec les grands enjeux de la planification stratégique régionale et constituait un consensus des acteurs impliqués, le plan d'action ayant été adopté en plénière.

Ce dossier est demeuré en gestation jusqu'en février 2000, date à laquelle la Coopérative Nutrinor présenta un projet de fermes porcines s'étendant à trois MRC de la région. Quatre des sites visés le sont dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Ce projet d'envergure régionale qui est prévu en deux phases, représente un investissement de 13 millions de dollars et devrait créer 20 emplois directs et 200 autres emplois indirects.¹

Parallèlement au dépôt de ce projet par le promoteur, des demandes d'attestation de conformité sont demandées aux municipalités concernées, ce qui éveille les populations des municipalités concernées, d'autant plus que l'ensemble des projets sont déposés simultanément. Nutrinor est ainsi interpellé par des groupes régionaux qui se montrent réfractaires au projet. Certaines municipalités adoptent dès lors des avis de motion ou des projets de règlement visant à établir un zonage de production (Hébertville, Hébertville-Station, Delisle).

Afin de valider et améliorer son projet, Nutrinor mandate la Région laboratoire de développement durable (RLDD) pour réaliser une analyse du projet en fonction de la grille développée par l'organisme. Le rapport de la RLDD amène certaines interrogations et propose des pistes de solution pour mieux intégrer le projet de Nutrinor et le rendre davantage acceptable.

En tenant compte de cette situation, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est demande à Nutrinor un moratoire sur les projets de porcherie et crée un comité de travail ayant le mandat de tenter de solutionner le dossier porcin. La MRC veut ainsi intégrer cette dimension à la révision du schéma d'aménagement en cours d'achèvement. Il s'agit sans doute du meilleur moment pour identifier les enjeux et à dégager les perspectives de développement reliées à l'activité porcine, en cohésion avec la planification et la gestion du territoire de la MRC dans son ensemble et en tenant compte de la réalité socio-économique de l'agriculture d'un point de vue plus général.

Les objectifs poursuivis par ces travaux sont donc d'évaluer l'opportunité du projet d'un point de vue technique, environnemental, économique et social, de déterminer les recommandations opportunes face au promoteur, de même que les actions et interventions à promouvoir par la MRC, les municipalités et autres acteurs concernés pour assurer, le cas échéant, une insertion optimale d'un tel projet dans son milieu récepteur.

¹ Nutrinor. Projet d'implantation de fermes de production porcine. Mars 2000, page 5.

De façon plus précise, les mandats spécifiques octroyés au comité sont les suivants :

- Situer le projet actuel et les projets futurs de Nutrinor et son environnement agricole dans les contextes québécois, régional et local.
- Bien cadrer ses aspects techniques de la production porcine, en fonction des technologies disponibles, de leurs avantages et contraintes respectifs au plan de l'exploitation et au plan du milieu récepteur.
- Examiner l'opportunité du projet et les avenues pour le bonifier, le cas échéant.
- Proposer un cadre d'intervention approprié.

Il apparaît ainsi que le comité devra déterminer les avenues possibles au niveau d'encadrement de telles activités, par le biais des instruments de planification et de contrôle du territoire que sont le schéma d'aménagement et les plans et règlements d'urbanisme, par le biais du suivi de l'activité et de la coordination avec les acteurs concernés, dont les promoteurs.

Pour y parvenir, le comité a convenu d'entrée de jeu d'énoncer les principes qui vont guider la rédaction de ce rapport. Ceux-ci font d'ailleurs l'objet d'un chapitre distinct au présent document considérant leur importance et surtout leur impact sur la réflexion amorcée. Par la suite ce rapport traite de l'état de l'agriculture sur le territoire de la MRC et de la filière porcine au Québec et en région. Il sera suivi d'une description du projet de la Coopérative Nutrinor, afin d'en saisir toutes les nuances, avant de poursuivre avec l'analyse des technologies disponibles, et de leur opportunité, compte tenu de leur impact prévisible sur les coûts d'exploitation. Enfin, la dernière partie du rapport voudra proposer différentes avenues de solutions. Ces avenues pourraient être d'ordre réglementaire, bien sûr, s'intégrant au schéma d'aménagement ou à un règlement de contrôle intérimaire, puis par le jeu de la conformité aux plans et règlements d'urbanisme municipaux. Toutefois, la recherche de solutions est envisagée ici dans une perspective plus large faisant appel aux acteurs concernés et à leurs leviers d'intervention non réglementaires.

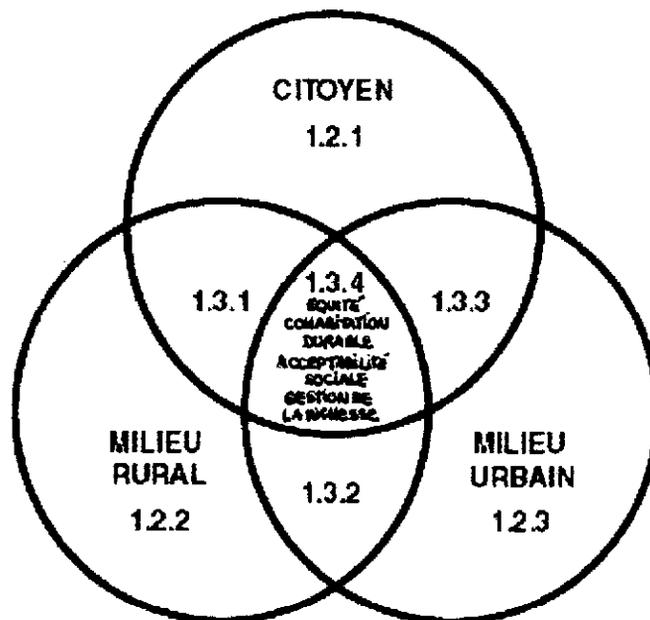
C'est donc dans cet esprit que le comité de travail sur la production porcine de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est aborde ce rapport.

CHAPITRE 1 CADRE D'ANALYSE

Dans l'optique d'une recherche de résultats sous des angles empreints de logique et de réalisme, la MRC Lac-Saint-Jean-Est propose d'entrée de jeu les principes qui guideront l'ensemble des travaux du comité. Ces éléments situationnels viennent poser l'orientation générale de la présente étude et serviront de trame de fond tant aux réflexions qui auront cours, qu'aux alternatives et propositions qui devront émerger du comité.

Ce document est donc réalisé selon un cadre qui veut traduire les principes fondamentaux qui le sous-tendent. Ce cadre fait appel à trois pôles que sont le milieu rural, le milieu urbain et le citoyen, de même qu'à leurs interfaces, tel qu'exprimé en figure 1. Ces composantes apparaissent les principales références à interpellier eu égard au projet. Au surplus, il importe aussi aborder l'analyse en tenant compte de l'échelle relative du projet.

Figure 1
CADRE D'ANALYSE



Dans les paragraphes qui suivent, les considérations utiles tant au niveau de la notion d'échelle qu'aux principes à l'égard de ces pôles et de leurs interfaces sont plus amplement décrits et précisés.

1.1 L'échelle du projet

L'échelle du projet proposé doit être intégrée au processus de réflexion afin de bien situer l'ampleur relative dans le cadre de la filière porcine québécoise et de dégager les enjeux afférents.

1.2 Pôles de l'analyse

1.2.1 D'abord le citoyen

Le citoyen est vu ici comme détenteur du pouvoir civil et des responsabilités sociales associées. Il s'agit donc d'un individu dans son contexte social et dans l'environnement global. Le citoyen représente l'utilisateur du territoire sous tous ses aspects. Du point de vue du citoyen, les considérations suivantes guident le propos de ce document:

Une différenciation de l'information et de la connaissance: la connaissance impliquant une information contrôlée, assimilée et intégrée (contextualisée).

Le Pouvoir civil déborde du cadre municipal: il constitue, en effet, le mode d'expression du citoyen à tous les niveaux.

1.2.2 Le milieu rural

Le milieu rural représente ici l'ensemble du territoire, des fonctions et des populations non urbaines sur le territoire. Ce milieu intègre, bien sûr, la mise en valeur agricole, mais aussi l'ensemble des autres fonctions et de leurs protagonistes, notamment la forêt, la villégiature, le secteur récréotouristique, les occupations périurbaines. Le milieu rural est considéré sous les angles du territoire productif, mais aussi comme cadre de vie, comme paysage. Bref, la ruralité n'est pas qu'agricole et forestière. Les principes mis de l'avant ici s'énoncent comme suit:

Le respect de la zone et des activités agricoles au-delà du seul projet Nutrinor: L'examen effectué ici déborde du projet Nutrinor pour saisir les enjeux plus généraux de la MRC au plan agricole et situer la filière porcine dans ce cadre.

La référence à l'utilisation, la protection, la mise en valeur du milieu rural et des terres agricoles dans une perspective de développement durable, visant à garantir la vocation à long terme des milieux agricoles dynamiques, comme c'est incidemment l'une des orientations du schéma d'aménagement révisé.

Le respect du potentiel, et des activités agricoles et de la viabilité des activités agricoles.

La rétention de la population, l'occupation du territoire, la création d'emplois durables en agriculture, dans l'industrie de la transformation et dans le secteur des services associés.

L'occupation du territoire rural par des activités agricoles, ou d'autres activités ne compromettant pas le maintien et le développement des activités agricoles, de façon à créer un environnement favorisant le développement global.

L'expression de la ruralité est diversifiée, de sorte que les utilisations, les utilisateurs et les préoccupations peuvent imposer des arbitrages et des choix.

1.2.3 Le milieu urbain

Le milieu urbain, avec ses agglomérations, est considéré comme un territoire multifonctionnel densément peuplé. Il intègre diverses populations, fonctions et infrastructures. Il est considéré ici par opposition au territoire rural en regard de la multiplicité et de la diversité des usages qu'on y trouve. L'expansion du milieu urbain est défini dans ses limites par la zone agricole permanente.

Chacun de ces points de vue se situe en interaction avec les autres. Leur interface est plus particulièrement décrit dans les paragraphes qui suivent, en relation avec cette étude.

1.3 Interfaces entre les pôles

1.3.1 Interface entre le citoyen et le milieu rural

Rôle des acteurs: les acteurs sont ici les utilisateurs du territoire. L'utilisation du territoire se traduit par des occupants d'une part, les agriculteurs, les résidents, d'autre part par des utilisateurs que sont les villégiateurs, touristes et autres, qui proviennent de l'extérieur du territoire. Le producteur agricole est considéré ici comme un entrepreneur. L'entreprise agricole est donc au cœur de l'utilisation et de la mise en valeur de ce territoire et des enjeux associés.

Concertation des acteurs: La recherche d'une cohésion des usages et des pratiques se situe au cœur de la démarche. Les personnes, les groupes de citoyens, les organisations (ex. touristique) et les entreprises agricoles sont interpellés. On vise à la conciliation des objectifs et des actions de chacun.

Environnement et santé: La recherche de la qualité du milieu de vie constitue ici l'enjeu fondamental. La problématique des odeurs, les préoccupations du milieu quant à la qualité de l'eau, des sols et autres ressources sont autant de composantes impliquées. On recherchera des solutions optimales à cet égard quant aux techniques et aux pratiques agricoles soutenant l'atteinte d'un tel objectif.

Dilemme entre la propriété et l'appartenance : le territoire productif est généralement sous propriété des entreprises de production. L'environnement culturel fait, par ailleurs, référence à un sentiment d'appartenance (paysage, intégrité, utilisation récréative, touristique...) L'utilisation agricole est aussi considéré comme un usage intérimaire par certains citoyens ou corps de citoyens. Il faudra tenir compte de chacune de ces perspectives.

1.3.2 Interface entre le milieu rural et le milieu urbain

Rôle des acteurs: Les acteurs sont vus ici dans leur filiation avec la gestion du territoire. Le point de vue est ici institutionnel. Les gestionnaires du territoire (ministères, MRC, municipalité, CPTA) administrent les lois et règlements qui, incidemment, sont souvent la traduction de consensus. Les organismes du milieu (UPA, syndicats de base, comités de citoyens...) contribuent, pour leur part, à faire valoir les communautés d'intérêts de leurs membres.

Concertation des acteurs: Au-delà des moyens et des instruments réglementaires, on vise à développer une cohésion, un consensus, entre les acteurs. Les seules réglementations municipales ne peuvent suffire, selon ce qu'on connaît à priori des pouvoirs habilitants, à solutionner l'insertion optimale de projets agricoles générant des impacts dans leur milieu. L'objectif n'est donc pas de résoudre la question agricole essentiellement par la réglementation, mais par la recherche d'une mécanique consensuelle, par le jeu des acteurs.

Environnement et santé: la recherche d'un environnement de qualité au sens large constitue la meilleure garantie de santé. On vise des modes de production et de gestion optimaux, d'où nécessité d'une cohérence dans les choix et contraintes imposées partout sur le territoire, tant en milieu rural qu'urbain. D'une part, cela signifie qu'on vise à ne pas considérer la production porcine indépendamment des autres productions agricoles, et d'autre part indépendamment du milieu urbain.

1.3.3 Interface entre le citoyen et le milieu urbain

Cette interface est plus indirectement concernée par le propos de cette étude. Elle importe néanmoins pour bien situer le projet.

Rôle des acteurs; du point de vue du citoyen, les acteurs sont les occupants et les utilisateurs du territoire. Le citoyen est confronté à un ensemble de conditions qui régissent l'organisation de sa vie et sa qualité. Parmi ces conditions, il doit faire face aux impératifs de la gestion du territoire qui impose ses règles (lois et règlements...), de même qu'aux conditions ambiantes que lui impose l'activité humaine. Cette interface fait appel tant à l'utilisation du territoire qu'à sa gestion.

La concertation des acteurs est assurée ici par les mécanismes de concertation connus, en tenant compte de leur mode d'expression, par exemple les municipalités par leur Conseil municipal, les groupes d'intérêt divers (comité de citoyen, syndicat de production, organisme touristique...) par leurs conseils d'administration, le citoyen par son pouvoir civil.

L'environnement et la santé: Les activités industrielles et urbaines sont génératrices de désagréments et de répercussions dans l'environnement.

1.3.4 Interface citoyen-milieu rural-milieu urbain

Cette interface issue de l'ensemble de la réflexion fait ressortir les enjeux fondamentaux sous-tendant la démarche. Ces enjeux constituent autant de cibles à atteindre et auxquelles la performance du projet sera confrontée. Ces grands enjeux s'énoncent comme suit:

1.3.4.1 L'équité

La notion d'équité fait appel à celle de justice naturelle, à savoir le jugement de chacun quant à ce qu'il considère qui lui est dû. La notion de justice naturelle s'oppose au droit, c'est-à-dire qu'elle n'implique pas l'édiction de lois ou règlements pour s'appliquer. Ainsi, la recherche d'une situation où chacun trouve son compte de façon cohérente constitue le fondement de cette démarche. Cette recherche d'équité transcende l'ensemble de la démarche et de ses processus.

1.3.4.2 La cohabitation durable

La cohabitation harmonieuse et durable implique d'abord une agriculture durable, telle que définie par l'ONU, qui «doit préserver la terre, l'eau et les ressources génétiques végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement, et être techniquement appropriée, économiquement viable et socialement acceptable.» Les activités agricoles ne sont pas sans engendrer des répercussions dans leur environnement et sur les populations environnantes. En contrepartie, les autres utilisations exercées peuvent engendrer des contraintes à l'exercice de cette agriculture. La cohabitation durable nécessite un calibrage harmonieux entre le droit de produire en milieu agricole et les autres utilisateurs du territoire dans la recherche d'un environnement global de qualité.

1.3.4.3 L'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale réfère à une situation où un consensus s'établit entre les acteurs pour faire en sorte de permettre la réalisation d'un projet. C'est dire qu'elle implique une harmonisation sociale qui mise sur une atténuation des contraintes imposées à chacun. C'est la recherche d'un tel consensus qui constitue la visée de la démarche.

1.3.4.4 La gestion de la richesse

La gestion de la richesse interpelle une orientation d'optimisation de la richesse collective. Cette optimisation vise l'intégration entre la production primaire et sa transformation, la consolidation des entreprises agricoles et la création d'emplois durables et de qualité. Le pouvoir de la M.R.C. en regard de la gestion de la richesse demeure limité, on le conçoit. Il tient principalement à l'examen du potentiel de transformation de la production et à se faire le catalyseur des actions impliquées à cet égard en participant à la mobilisation et la concertation des acteurs.

CHAPITRE 2 ÉTAT DE L'AGRICULTURE À L'INTÉRIEUR DE LA MRC

L'agriculture dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est se porte-t-elle bien? Voilà la question que les intervenants du milieu ont souvent posée aux élus de la MRC, et ce, particulièrement depuis que la révision du schéma d'aménagement est amorcée.

Même si la situation a considérablement évolué depuis 1987, date d'entrée en vigueur du premier schéma d'aménagement, l'agriculture, par le nombre et les superficies qu'elle occupe et les retombées économiques qu'elle génère, constitue une vocation bien présente dans le développement économique de la MRC. Son importance et son dynamisme varient cependant, que l'on soit dans le secteur nord ou dans le secteur sud de la MRC. Toutefois, dans son ensemble, l'agriculture sur le territoire de la MRC domine au niveau de la production agricole régionale.

2.1 Superficies agricoles et répartition

Avec 41 280 hectares de superficies cultivées en 1997, les fermes occupent 41,9 % du territoire réservé à des fins agricoles dans la MRC. Ce territoire agricole doit s'accommoder de deux paramètres biophysiques importants: le climat et les sols. D'ailleurs, la zone climatique la plus favorable correspond à la plaine du lac Saint-Jean où l'on retrouve l'ensemble des municipalités du secteur sud, l'un des secteurs agricoles les plus productifs de la région.

Pour ce qui est de l'utilisation du sol agricole, elle se concentre dans la production des herbages, ce qui est intimement lié aux conditions biophysiques (sols + climat) décrites précédemment.

En effet, en 1997, la majorité des terres améliorées de la MRC sont consacrées à la production céréalière, aux fourrages et aux pâturages, soit 38 096 hectares. Le tableau 1 montre que ces superficies ont diminué entre 1987 et 1997: celles en fourrage et pâturage sont passées de 32 228 hectares à 28 631 hectares (diminution de 3 597 hectares).

Les superficies en céréale et protéagineux, qui occupent la majeure partie du reste des terres améliorées, ont connu une progression de 1 686 hectares, passant de 7 779 hectares cultivés en 1987 à 9 465 hectares en 1997. Ce phénomène trouve son explication dans le fait que les producteurs agricoles délaissent ou abandonnent leurs productions animales, mais conservent des superficies en culture.

Enfin, la culture des fruits et légumes (principalement le bleuets), bien qu'elle occupe seulement 7,2% des superficies cultivées de la MRC, a connu une augmentation de 1362 hectares en dix ans, passant de 1 675 hectares cultivés en 1987 à 3 037 hectares en 1997. Cet accroissement à près du double s'explique principalement par l'augmentation des superficies en bleuetières aménagées (privées et publiques) dans la dernière décennie.

Ce qui est en lien direct avec la qualité et le potentiel des sols sablonneux dans les municipalités de L'Ascension, Saint-Ludger-de-Milot, Lamarche et Labrecque.

Au total, les superficies en culture sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ont connu un léger recul entre 1987 et 1997, passant de 41 905 hectares à 41 280 hectares, soit une diminution de 1,5 % (625 hectares). Cette information, combinée au nombre d'exploitations agricoles qui est passé de 534 à 404 entre 1987 et 1997 (perte de 183 établissements), permet d'affirmer que certaines exploitations ont fusionné avec d'autres, car la diminution des superficies en culture n'est pas assez importante pour justifier la disparition de 130 établissements agricoles. D'ailleurs, la même tendance s'observe aux niveaux régional et provincial.

Tableau 1 Superficies productives et nombre d'exploitations agricoles s'y consacrant entre 1987 et 1997 sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Types de culture	Superficie en hectares		% de variation 1987-97	Nombre d'exploitations s'y consacrant		% de variation 1987-95
	1987	1997		1987	1997	
Céréales et protéagineux	7 779	9 465	21,67	419	319	-24
Fruits et légumes*	1 675	3 037	81,3	-	32	-
Fourrage	21 361	19 386	-9,25	476	350	-26,4
Pâturage	10 867	9 245	-14,9	396	320	-19,2

Source: MAPAQ. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 1985-1995.

*Principalement le bleuets.

Toutefois ces statistiques permettent également de constater que de parler de l'agriculture sur le territoire de la MRC nécessite de comparer deux secteurs : le sud et le nord, la Grande Décharge étant la frontière délimitant ces deux secteurs. Si l'agriculture dans le secteur sud se caractérise par une occupation du sol intense, peu de terres en friche, une forte valeur des fermes et une importante valeur de produits vendus, le secteur nord de la MRC est quant à lui soumis à d'importantes pressions pour faire modifier l'utilisation du sol sur de grandes superficies. Bien que la performance du secteur nord soit discutable et que plusieurs terres en friche y soient recensées, conséquence de sols agricoles de moindre qualité, la culture du bleuets bénéficie dans ces secteurs des meilleures conditions pour son développement.

Ainsi, s'il apparaît pertinent de confirmer la vocation forestière des municipalités de Saint-Ludger-de-Milot et de Lamarche, il en va autrement des municipalités de Sainte-Monique, de Saint-Henri-de-Taillon, de L'Ascension, de Labrecque et de Saint-Nazaire qui ont une vocation agroforestière. Bien que l'agriculture offre moins de potentiel au développement de certaines cultures, des expériences de mise en valeur agricole sont à s'implanter sur ces territoires.

2.2 Bilan des activités agricoles par secteur

2.2.1 La production laitière

La production laitière, concentrée à 80% dans le secteur sud, représente la pierre angulaire du développement de l'agriculture dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Cette situation est similaire à celle du Saguenay – Lac-Saint-Jean avec 48% des exploitations agricoles. De plus, la part de la production laitière s'est maintenue dans les quinze dernières années selon le MAPAQ, assurant à cette production le titre de moteur de notre agriculture régionale. Toutefois, le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est de loin le plus dynamique de la région, avec une augmentation de production de 38% depuis 1971.

Les quotas laitiers

Mode de gestion de la production laitière établie par le gouvernement et où les producteurs laitiers doivent produire une quantité de lait correspondant aux quotas qu'ils possèdent.

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est regroupe à elle seule 40% des fermes laitières du Saguenay-Lac-Saint-Jean et contribue pour 44 % de toute la production régionale. Cette production fait toutefois les frais d'une diminution du nombre d'exploitants qui est passé de 375 en 1985, à 356 en 1987, à 260 en 1995 et à 241 en 1997. Bien que la MRC ait perdu 17,4% de son cheptel de vaches laitières entre 1987 et 1997, l'augmentation de la production de lait démontre un gain de productivité en quota. Ainsi, le nombre d'hectolitres produits est passé de 659 110 en 1987 à 720 160 en 1997, soit une augmentation de 9,26 %. Situation avantageuse lorsqu'on la compare à celle de la région, où la production a stagné durant la même période (-0,09 %). On note que la production laitière se déplace vers la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Selon le MAPAQ, plusieurs facteurs peuvent expliquer ce fléchissement de la production laitière en région: les coûts de production élevés de certaines entreprises; le niveau élevé d'endettement de plusieurs entreprises; le prix élevé des quotas; l'attrait des céréales pour plusieurs producteurs; la tendance vers la grande ferme (problème de gérance et de transfert des entreprises agricoles); etc. Par ailleurs, le MAPAQ estime que, dans les dix prochaines années, la production laitière augmentera légèrement dans la région, pour s'établir entre 1,7 et 1,8 million d'hectolitres. La MRC de Lac-Saint-Jean-Est devrait continuer d'accroître son importance. Le rendement laitier dans la région devrait dépasser 7 000 kilogrammes par vache et le cheptel laitier devrait être constitué d'un peu moins de 25 000 vaches en 2010. Toutefois, la concentration des entreprises devrait également se poursuivre.

Selon les dernières données du Syndicat des producteurs de lait du Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, le nombre de producteur de lait est passé de 240 en janvier 1998 à 216 en avril 2000. Au niveau régional, le nombre de producteurs est passé de 592 à 528 au cours de la même période. Dans la MRC, le quota est passé de 7097 kg de matière grasse/jour en janvier 1998 à 7779 kg de matière grasse/jour en avril 2000. Au niveau du Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'augmentation fut plus faible passant de 16 104 kg de matière grasse/jour à 16 641.

Le Syndicat fait toutefois mention que, dans les derniers mois, des ventes de quota ont été réalisées à l'extérieur de la région. Entre avril 2000 et le 8 juin 2000, le quota régional est

passé de 16 641 kg de matière grasse/jour à 16 226. Les MRC du Fjord du Saguenay et de Lac-Saint-Jean-Est auraient connu une hausse alors que les MRC du Domaine du Roy et de Maria-Chapelaine auraient connu une baisse du quota.

2.2.2 La production bovine

La production bovine, deuxième production en importance sur le territoire de la MRC, se concentre majoritairement dans le secteur nord (63%), malgré une diminution globale de 35% de cette activité agricole sur le territoire entre 1985 et 1995. La municipalité de Saint-Nazaire est celle qui compte le nombre le plus élevé de producteurs (12), suivie de celle de Delisle (9). La municipalité de Saint-Henri-de-Taillon a connu la plus importante diminution de la production bovine entre 1985 (9) et 1995 (1).

En 1995, la production bovine de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est comptait pour 23% de la production régionale, une augmentation de 4% depuis 1985. Selon les informations du MAPAQ l'élevage du veau lourd s'est particulièrement développé dans la MRC Lac-Saint-Jean-Est entre 1985 et 1995. La MRC domine les ventes dans ce secteur avec 5 millions \$ de vente sur 14,7 millions \$ au niveau régional.

2.2.3 La production porcine

La production porcine sur le territoire de la MRC représente la première concentration en importance au Saguenay – Lac-Saint-Jean: en fait, les producteurs possédaient en 1997, 71,9 % de la production régionale. Selon le MAPAQ, la région ne compte plus que onze entreprises spécialisées dans la production porcine. Une de ces entreprises opère d'ailleurs plusieurs porcheries. Avec un peu plus de 900 truies et 16 000 porcs finis, la production est à son plus bas niveau depuis le début des années 80. Globalement, la production porcine a chuté de 27,4 % sur le territoire de la MRC entre 1987 et 1997 (41 % dans l'ensemble de la région).

Selon le MAPAQ, plusieurs raisons sont à l'origine de ce recul dans la production porcine régionale: difficultés financières de quelques entreprises; investissements importants reliés aux nouvelles technologies; mondialisation des marchés et frais de transport assumés par les propriétaires pour l'abattage (depuis la fermeture de l'abattoir Lac-Saint-Jean, celui-ci doit être fait à l'extérieur de la région). À ces contraintes, ajoutons celle provoquée par le syndrome « pas dans ma cour » qui freine le développement et l'expansion de cette industrie au Québec, tout comme le contexte de mondialisation de cette industrie. Certaines craintes face à la production porcine paraissent cependant légitimes: détérioration de la qualité de vie; pollution de l'eau, du sol et de l'air; sentiment d'envahissement; manque d'information; etc.

Pour les prochaines années, le MAPAQ estime que la production porcine devrait augmenter légèrement, pour atteindre 1 100 truies et près de 20 000 porcs finis. Souignons, qu'en 1998, il y a eu construction de deux nouvelles porcheries d'engraissement dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Les prévisions du MAPAQ ont toutefois été réalisées avant le dépôt du projet de Nutrinor. Le MAPAQ faisait alors remarquer que les prévisions pourraient être portées à la hausse si une meunerie décidait de s'impliquer dans ce type de production. Il faut aussi mentionner que lors de la Planification stratégique régionale, menée par le CRCD en 1996, une orientation

régionale visant à atteindre le niveau de production du début des années 80 avait été identifiée.

2.2.4 La production ovine

La production ovine (mouton) a connu une baisse sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est quant aux nombres de producteurs entre 1987 et 1997. En 1997 on retrouvait 12 producteurs (1 526 brebis) alors qu'en 1987 on en retrouvait 16 (1 843 brebis). Ailleurs en région la situation est demeurée stable.

La performance régionale mitigée dans ce domaine est attribuable, selon le MAPAQ, au manque de promoteurs et aux coûts plus élevés pour la mise en marché (éloignement des abattoirs et des encans spécialisés). De plus, la concurrence de la production en provenance de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie est féroce (50% du marché québécois). Il semblerait également que l'attrait exercé par la culture céréalière soit responsable en partie de la baisse enregistrée dans cet élevage au niveau régional.

Au cours des prochaines années, la production ovine devrait connaître une croissance importante, particulièrement avec le démarrage du projet du groupe Épillet. D'ici 5 ans, on pourrait trouver entre 8 000 et 10 000 brebis dans la région par rapport à 5 200 brebis en 1997. Sur le seul territoire de la MRC, ce sont 3 projets, liés au programme Épillet, qui ont vu le jour en 1999. Ces projets ont été réalisés sur le territoire de la municipalité de Saint-Nazaire.

2.2.5 La production avicole

En 1987, seize établissements se consacraient à la production avicole sur le territoire de la MRC sur 104 en région. Le nombre de poules pondeuses était alors de 121 890 pour la MRC, sur un total de 127 689 pour la région. En 1997, le nombre de producteurs a chuté, passant à six pour la MRC contre 25 pour la région mais la MRC concentre toujours 99% de la production régionale. Malgré la diminution du nombre de producteurs, la production a connu une augmentation entre 1987 et 1997. Ainsi, le nombre de poules pondeuses est passé de 121 890 en 1987 à 147 245 en 1997 sur le territoire de la MRC.

Depuis 1987, l'augmentation de cette production a été concentrée exclusivement sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Ailleurs en région, la production est très marginale comme en fait foi la valeur des ventes qui est de 4,76 millions dans la MRC sur un total de 4,8 millions pour l'ensemble de la région. Le MAPAQ prévoit peu de changement dans ce type de production pour les prochaines années compte tenu du prix très élevé des quotas (plus de 60\$ par poule)

Pour ce qui est de la production de poulets de consommation, elle est principalement présente dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et la MRC du Domaine-du-Roy. En 1997, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est produisant 41,7 % de la production régionale et la MRC du Domaine-du-Roy 57 %.

Pour les prochaines années, la production régionale devrait se maintenir à son niveau actuel (le coût du quota s'élève à plus de 200\$ du mètre carré). Le MAPAQ souligne que

la production de dindon est quasi inexistante en région, se limitant à l'engraissement de quelques têtes pour consommation personnelle.

2.2.6 Les autres productions animales

Plusieurs types de productions animales demeurent marginales dans la région et dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Ces productions sont, entre autres, l'élevage de chevaux, l'élevage de grands gibiers et l'élevage des ratites (autruches).

Pour ce qui est des chevaux, un total de 71 exploitations déclaraient, en 1998, garder des chevaux (333 chevaux). Sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, 23 exploitations sont présentes et celles-ci gardaient, en 1998, 93 chevaux.

L'élevage des grands gibiers comprend les cervidés, les bisons et les sangliers. Ces élevages étaient pratiquement absents de la région et de la MRC il y a 10 ans. Sur le territoire de la MRC, on retrouve 1 éleveur de sangliers, 5 de cervidés et 1 de bisons. Dans les prochaines années, le MAPAQ prévoit que la production devrait se maintenir au niveau actuel ou augmenter légèrement.

Enfin, l'élevage des ratites (autruches et émeus), qui était inexistante il y a 10 ans, a connu une bonne croissance régionalement et dans la MRC. En 1998, on comptait 9 exploitations dans la MRC sur 17 en région. Le MAPAQ prévoit toutefois que plusieurs éleveurs pourraient disparaître en raison d'un marché marginal et spécialisé.

2.2.7 La production céréalière et des protéagineuses

L'augmentation des superficies en céréales a été de 46,7 % au niveau régional et de 24% sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est entre 1987 et 1997. Plusieurs producteurs délaissent les élevages, mais conservent des superficies en culture (principalement en céréales). De même une nouvelle production végétale, le canola, s'est également développée au cours des dernières années, et ce, particulièrement sur le territoire de la MRC. Apparue il y a quelques années à titre expérimental, la production de cette protéagineuse atteignait 3 500 hectares en 1998. La MRC de Lac-Saint-Jean-Est représente, quant à elle, la plus importante production régionale. Toutefois, la chute des prix sur le marché international risque de modérer l'engouement des producteurs pour cette nouvelle production céréalière.

2.2.8 La production de bleuets

Le portrait des productions agricoles sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est serait incomplet s'il n'était fait mention de l'exploitation des bleuetières qui totalisent, dans toute la région, 90% de la production québécoise. La croissance de cette production s'est maintenue depuis le début des années 80, la récolte régionale passant d'une moyenne

de 0,53 million de kg de 1979 à 1981 à 6,3 millions de kg en 1996 et 1997. Au cours de la même période, les rendements à l'hectare passaient de 88 kg à 667 kg²

Concentrées essentiellement dans le nord de la MRC, puisque les possibilités des sols sablonneux y sont avantageuses, cinq grandes bleuetières se partagent 2 800 hectares de territoire loué de la MRC, dont 86% sont aménagés. Ces bleuetières sont constituées tant en compagnie qu'en coopérative. Ce portrait est complété par quatre petits producteurs privés cultivant environ 160 hectares.

Pour ce qui est de la récolte, elle est écoulée à 95% sous forme congelée. Une des trois usines de congélation de la région est située à Saint-Bruno. La majorité de la production y est d'ailleurs congelée (entre 7 et 9 millions de kilos par année). Des efforts sont consentis par les propriétaires afin de développer le marché du bleuët frais et celui de la transformation (bleuët séché, jus concentré, etc.). Actuellement, les transformateurs doivent se tourner vers les marchés extérieurs pour combler une partie de leur approvisionnement (entre 1 et 3 millions de kilos par année). L'usine prépare et congèle en plus des bleuëts, des gourganes et des canneberges.

En considérant les terrains à potentiel de bleuëts situés sur le territoire de la MRC encore non aménagés (lots privés, lots intramunicipaux sous la gestion de la MRC), il est pensable d'augmenter de 40 % la superficie en culture sur le territoire de la MRC. Toutefois, des efforts devront être consentis pour augmenter le rendement moyen à l'hectare, pour développer de nouveaux marchés et pour pallier aux problèmes d'érosion des sols dans les grandes bleuetières.

2.2.9 Autres productions

Le nombre de producteurs se consacrant à la production des légumes (surtout la gourgane) et à celle des fruits et petits fruits a connu une augmentation dans la MRC et dans la région en général. Plusieurs emplois sont reliés au développement de l'horticulture de plein champ dont, entre autres, la gourgane pour fin de congélation.

2.3 Importance socio-économique de l'agriculture

Trois éléments concernant les données socio-économiques ont été examinés en raison du portrait qu'ils permettent de saisir quant à l'importance socio-économique de l'agriculture sur le territoire: l'évolution du nombre d'entreprises agricoles; la valeur du capital agricole et l'importance du secteur de la transformation.

Concernant l'évolution du nombre d'entreprises agricoles, le tableau 2 résume assez bien la situation. Ainsi, le nombre de fermes aurait commencé à diminuer dans la MRC dès 1981, passant de 572 exploitations agricoles en 1985 à 389 en 1998, soit une diminution de 32 % en treize ans; une situation comparable à celle de la région.

La tendance régionale s'avère toutefois plus accentuée que celle de la province puisque la diminution enregistrée pendant les dix dernières années est de 20%.

² MAPAQ, Profil de la production agricole du Saguenay-Lac-Saint-Jean, p. 78

Cette baisse, amorcée depuis 1981, s'explique par la disparition des petites exploitations, en particulier les exploitations non commerciales qui fournissaient peu au marché et qui se concentraient principalement dans les municipalités et/ou les secteurs à faible potentiel agricole, par le remembrement des exploitations et le manque de relève.

Tableau 2 Évolution du nombre de fermes sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est entre 1985 et 1995.

Municipalités	Années			Variation en %		
	1985	1991	1995	85-91	91-95	85-95
Alma	49	41	39	-11 %	-5 %	-20 %
Delisle	58	49	43	-16 %	-12 %	-26 %
Desblens	2	3	2	50 %	-33 %	0 %
Hébertville	85	71	66	-16 %	-7 %	-22 %
Hébertville-Station	12	11	11	-8 %	0 %	-8 %
Labrecque	19	14	9	-26 %	-36 %	-53 %
Lac-à-la-Croix	56	50	42	-11 %	-16 %	-25 %
Lamarche	2	1	1	-50 %	0 %	-50 %
L'Ascension	24	22	18	-8 %	-18 %	-25 %
Métabetchouan	64	55	50	-14 %	-9 %	-22 %
Saint-Bruno	73	68	59	-7 %	-13 %	-19 %
Saint-Gédéon	55	47	41	-15 %	-13 %	-25 %
Saint-Henri-de-Taillon	23	15	12	-35 %	-20 %	-48 %
Saint-Ludger-de-Milot	5	1	1	-80 %	0 %	-80 %
Sainte-Monique	13	11	8	-15 %	-27 %	-38 %
Saint-Nazaire	32	23	21	-28 %	-9 %	-34 %
Total MRC	572	482	423 en 1995 et 389 en 1998	-16 %	-12 %	-26 %
Total région 02	2 021	n/d	1 465	n/d	n/d	-28 %

Source: MAPAQ. Fiches d'enregistrements 1985-1991-1995.

En se tournant vers le statut juridique des propriétés, on peut mieux expliquer ce phénomène. Ainsi, les exploitants uniques ont chuté de 57,3 % entre 1987 et 1997 au profit des compagnies et des sociétés. Ainsi, en 1987, il y avait 405 exploitants uniques sur le territoire de la MRC, représentant 75 % des types de propriété. En 1997, cette proportion n'est plus que de 42 %, avec 173 exploitants uniques. Pendant ce temps, les compagnies ont augmenté de 165 %.

La diminution du nombre de fermes (de 534 en 1987 à 389 en 1998) semble également liée au contexte économique des années 1990 exigeant des agriculteurs régionaux une mise en commun des équipements afin de faire face aux nombreux défis qui se présentent à eux. Cette tendance s'observe d'ailleurs dans toute la région.

Pour ce qui est de la valeur du capital agricole, il était, en 1991, de quelque 161 millions, représentant 36% de celui de la région toute entière. De 1976 à 1991, la capitalisation moyenne par ferme sur le territoire de la MRC est passée de 89 945\$ à 323 425\$.

L'analyse de la structure du capital agricole des fermes de la MRC indique également que la valeur des terres et des bâtiments (211 585 \$) représentait, en 1991, 60 % des actifs totaux, alors que la valeur de la machinerie (76 803\$) et du bétail (61 902 \$) comptait pour 22 % et 18% de ceux-ci.

En ce qui concerne le nombre d'emplois, il se chiffre à 745 dans la MRC, soit un nombre équivalent à celui associé à la nouvelle usine de la compagnie Alcan et de son centre de coulée. Si on additionne les emplois liés à la distribution et à la transformation agroalimentaire, décrits plus bas, on atteint 1 259 emplois directs dans la MRC.

Autre indicateur intéressant, près de la moitié (48,4 %) des exploitations agricoles de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est avaient, en 1997, une valeur totale de production agricole se situant entre 100 000\$ et 250 000\$, une proportion supérieure à celle régionale. La plage 5 000\$ à 99 999\$ regroupe, quant à elle, 36,7 % des exploitations agricoles. Les tranches 250 000\$ à 500 000\$ et 500 000\$ et plus représentent respectivement 12,4 % et 2,5 %.

Finalement, le secteur de la transformation représente un apport économique important pour la MRC. On retrouve sur le territoire, 31 entreprises actives dans le domaine de la transformation bioalimentaire. Après la MRC du Fjord-du-Saguenay, celle de Lac-Saint-Jean-Est est la seconde en importance dans la région.

Dans le domaine de la transformation bioalimentaire, 55% des entreprises se concentrent sur la fabrication. Les municipalités d'Alma et de Saint-Bruno possèdent le plus d'entreprises dans ce secteur. L'industrie de fabrication repose pour l'essentiel sur les industries reliées à l'abattage et la transformation de la viande, sur la fabrication d'aliments pour animaux, sur les boulangeries et les fruits et légumes congelés, en plus du lait de consommation.

Quant au marché de la distribution, qui occupe 42% des entreprises bioalimentaires de la MRC, la ville d'Alma en est la plaque tournante avec 77% de celles-ci. Dans ce secteur de transformation, on retrouve le commerce de gros pour les fruits et légumes frais et congelés (incluant le bleuets), les produits de la volaille, des œufs et de la viande, les boissons alcooliques et non alcooliques, en plus des poissons et fruits de mer.

En tout, ce secteur regroupait, en 1995, 514 employés pour des chiffres d'affaires variant entre 100 000\$ et 50 millions de dollars par année. L'usine de congélation de Saint-Bruno, Nutrinor (Alma et Saint-Bruno), de même que Distribution BTL (Alma) sont les plus importants employeurs du secteur de la transformation bioalimentaire sur le territoire de la MRC. Il est à noter que depuis 1995, ce secteur a continué son ascension. Par exemple, la compagnie Nutrinor avait en 1999 un chiffre d'affaires de plus de 192 millions de dollars dont 115 millions de dollars pour la division agroalimentaire.

2.4 Enjeux de la mise en valeur agricole et perspectives de développement en région

À l'instar de la région, on constate une baisse significative du nombre d'entreprises agricoles dans l'ensemble de la MRC. Cette situation tend toutefois à se stabiliser, car la

baisse était moins importante vers la fin de la période de référence. La consolidation des entreprises pourrait avoir marqué un temps d'arrêt.

Malgré cette diminution du nombre d'entreprises, le niveau d'emploi relié à l'agriculture a augmenté d'environ 21% au cours de la même période. La valeur des ventes à la ferme ainsi que l'investissement en capital des entreprises agricoles sont aussi en augmentation constante et sont des indicateurs de la bonne santé de ce secteur. La MRC de Lac-Saint-Jean-Est s'avère la plus agressive dans ce domaine.

À ces enjeux, s'ajoute toutefois certains problèmes souvent cités par les agriculteurs eux-mêmes: le manque de relève ; celui qui fait que les fermes sont devenues des entreprises et qu'en raison des coûts élevés d'exploitation, la rentabilité est devenue précaire ; celui de la main-d'œuvre spécialisée en agriculture; de la difficulté d'implanter certains équipements nécessaires au maintien de celle-ci sur certains territoires (abattoir et usine de transformation); de même que le conflit qui se dessine souvent entre les populations locales, les élus municipaux et les producteurs agricoles en terme de compatibilité d'usages.

Quant à la structure des entreprises agricoles, elle se modifie pour s'adapter aux nouvelles réalités de la mondialisation et de l'ouverture des marchés. L'entreprise familiale traditionnelle laisse la place à des entreprises plus complexes qui répondent à une structure industrielle de transformation et de mise en marché. L'agriculture est actuellement à une étape charnière qui entraînera encore plusieurs changements. Ainsi, malgré la spécialisation de certains secteurs de production, les entreprises auront tendance à se diversifier pour répartir les risques. Cette tendance ne doit pas être perçue comme un retour en arrière où la diversification était une question de survie. La diversification se fera sur une grande échelle. Une entreprise de bœuf de boucherie, par exemple, pourrait cultiver de plus grandes superficies de cultures commerciales afin d'augmenter son cheptel et une entreprise de pomme de terre pourrait modifier ses rotations afin d'inclure des cultures plus rentables comme les protéagineuses.

Les nouvelles technologies de production seront utilisées pour améliorer la productivité et la rentabilité. La maîtrise de ces nouvelles technologies modifiera le profil du gestionnaire de l'entreprise agricole. Ces gestionnaires devront avoir un niveau de formation plus élevé et une vision plus large de la production agricole. Cette dynamique aura certainement une influence positive sur la place de l'agriculture dans l'économie régionale. L'agriculture sera au coeur du développement et de la création d'emplois qui exigent des qualifications de haut calibre.

Cette nouvelle façon d'utiliser le territoire agricole disponible constitue une alternative intéressante de développement local applicable particulièrement dans certaines collectivités menacées de dévitalisation. Elle permet de maintenir en production des superficies agricoles de bonne qualité et souvent sous-utilisées. Rappelons que dans le seul secteur de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. On retrouve quelque 1 066 hectares de sols agricoles en friche depuis moins de cinq ans comparativement à 2 328 hectares en friche en 1988. Sur les 1 066 hectares, 741 ont un intérêt agricole (72 %) et pourraient être disponibles pour le pacage ou à des fins de culture communautaire. En 1998, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est comptait 15 % des terres en friche du Saguenay-Lac-Saint-Jean ayant un potentiel agricole contre 35 % en 1988.

L'UPA, en collaboration avec ses partenaires, annonçait en 1996 la création d'un premier regroupement d'exploitants agricoles pour le printemps 1997. Le projet, nommé «Epillet»,

visait à rendre accessibles aux personnes et aux familles, la propriété et l'exploitation d'unités agricoles rentables. Ce projet cadre avec les préoccupations de la MRC quant à l'occupation du territoire rural et à l'arrêt de l'exode rural. De plus, la MRC est préoccupée par le fait de remettre en production les terres actuellement vacantes.

D'autres initiatives sont également à souligner, telle la création, en 1996, d'une CUMAF (coopérative d'utilisation de matériel agricole et forestier) dans le secteur nord de la MRC. Le principal objectif est d'offrir aux producteurs membres un cadre légal grâce auquel ils peuvent obtenir des services de location de matériel agricole ou d'autres services à moindre coût, permettant de réduire leurs besoins en capitalisation pour leur propre entreprise. De cinq membres à sa fondation, la CUMAF en compte actuellement trente-huit. Onze machines agricoles sont disponibles pour un actif de plus de 100 000\$. D'ailleurs cette initiative est à s'étendre sur tout le territoire de la MRC.

Le partage des ressources matérielles et humaines peut s'avérer un excellent moyen pour réduire les coûts d'exploitation et de production et ainsi favoriser la relève agricole en améliorant la santé financière des entreprises agricoles et agroforestières. Ce partage favorisera les échanges entre les divers collaborateurs et permettra de créer des liens solides de coopération vers des objectifs communs.

Ces différentes mises en commun apparaissent pour la MRC, le fondement d'une structure novatrice qui assimile et adapte les nouvelles technologies pour une agriculture durable en plus d'amener une meilleure organisation du travail, une collaboration et de l'entraide entre les adhérents.

De façon générale, l'utilisation du territoire agricole continuera d'augmenter au cours des prochaines années comme en fait foi la diminution des terres en friche depuis 1988. Un facteur qui contribuera à ce phénomène est la tendance à appliquer les principes reliés à l'agriculture durable, plus respectueuse des ressources. Cette tendance conduira à une diversification des productions et à l'utilisation de nouvelles techniques de production. Dans certains cas, les entreprises devront augmenter leurs superficies en culture pour assurer la rentabilité de ces nouvelles productions qui exigeront de nouveaux équipements.

La gestion des productions se fera de manière moins intensive afin d'éviter de surexploiter les ressources sol et eau au profit d'une rentabilité à tout prix. Cette pratique, tout en développant l'agriculture, diminuera les superficies de sols cultivables disponibles.

L'implantation de nouvelles cultures ou productions animales, inconnues jusqu'ici dans la région constitue un autre facteur qui pourrait faire augmenter l'utilisation du territoire. Cette tendance répondra à de nouveaux besoins engendrés par la mondialisation des marchés et à la nécessité d'assurer la survie d'une population mondiale toujours grandissante.

En conclusion, le secteur agricole est important pour notre territoire. Sa consolidation et son développement doivent demeurer au cœur des décisions à prendre dans l'aménagement du territoire. Les orientations gouvernementales ouvrent la porte aux choix que nous devons prendre pour l'avenir de notre agriculture.

Les décisions qui seront prises devront respecter la validité de l'exercice de concertation qui est en cours. Chaque palier d'intervenants devra tenir compte des orientations de base ainsi que des arguments qui ont été développés en vue de maintenir l'intégrité de notre territoire.

Il est à souhaiter que l'harmonisation de l'ensemble des activités économiques maintienne à long terme l'intégrité du territoire agricole et n'engendre pas de contraintes importantes à l'exercice de son art.

2.5 Importance de l'élevage laitier et sa capacité d'augmentation

Dans son Profil de la production agricole de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le MAPAQ estime que, dans les dix prochaines années, la production laitière augmentera légèrement dans la région, pour s'établir entre 1,7 et 1,8 million d'hectolitres. La MRC de Lac-Saint-Jean-Est devrait continuer d'accroître son importance. Le rendement laitier dans la région devrait dépasser 7 000 kilogrammes par vache et le cheptel laitier devrait être constitué d'un peu moins de 25 000 vaches en 2010. Pour sa part, la concentration des entreprises devrait se poursuivre.

Par ailleurs, lors de la planification stratégique régionale de 1996, le CRCDD et le monde agricole avait estimé que la tendance à l'augmentation de la taille des fermes allait se poursuivre. Le même organisme mentionnait que selon différentes études, le niveau de formation de base et professionnelle des agriculteurs est déficient par rapport à celui des compétiteurs en Amérique du Nord et en Europe. La tendance vers la ferme de plus grande dimension amène des problèmes dans la gérance, et le transfert des entreprises est de plus en plus difficile. Quant à elles, la globalisation et la mondialisation des marchés accentueront les problèmes de compétitivité par rapport aux producteurs plus scolarisés des pays mentionnés.

Le CRCDD et le monde agricole ont identifié certaines forces et faiblesses pouvant influencer le développement de la production laitière. Des orientations, objectifs et actions structurantes ont été identifiés et sont ici reproduits.

FORCES

- Capacité de production bien en place : terres, bâtiments, machinerie ;
- amélioration de la qualité fourragère assez importante ;
- possibilité de diversification.

FAIBLESSES

- Difficulté de mettre en place des moyens concrets permettant d'endiguer l'hémorragie des quotas vers d'autres régions ;
- faible scolarité des producteurs par rapport aux compétiteurs internationaux ;
- problèmes de qualité dans la région, notamment sur le plan des cellules somatiques ;
- niveau d'endettement élevé de plusieurs entreprises.

ORIENTATION

Favoriser dans un premier temps la consolidation de la production laitière. Pour un second volet, arrimer les assises propres au développement de la production.

OBJECTIFS

Augmenter le contingentement régional à 6 000 000 de kg de matières grasses ;

Ramener la qualité du lait produit en région à un niveau supérieur à celui de la moyenne provinciale, notamment dans la diminution du nombre de cellules somatiques et de la présence d'antibiotiques dans le lait.

ACTIONS STRUCTURANTES

Création d'une table filière en collaboration avec la Fédération régionale de l'UPA ;

Mise en place d'un comité permanent sur la qualité à l'intérieur du Syndicat dont le rôle sera expressément de planifier les actions visant l'amélioration de la qualité du lait à la ferme.

2.6 Filière porcine

2.6.1 Importance de la production dans le monde

En complément du portrait de l'agriculture, il apparaissait nécessaire de caractériser la filière porcine de manière à pouvoir la comparer dans son importance et sa part du secteur agricole. Il sera fait ici une description de cette industrie aux niveaux mondial, canadien, québécois et régional, le tout en lien avec les retombées économiques de cette industrie.

En 1999, il s'est produit 77 949 000 tonnes de porc à travers le monde. Cela équivaut à 77,9 milliards de kg de porc. Pour sa part, le Canada a produit un peu moins de 2 % de cette production, soit 1 385 000 tonnes (tableau 3). Il se classe au 9^e rang des producteurs mondiaux.

Tableau 3 : Production de porcs par pays, ('000) tonnes, 1999

Pays	Production
Chine	37 500
États-Unis	8 575
Danemark	3 948
Allemagne	2 650
Espagne	2 280
Russie	2 169
France	1 725
Pays-Bas	1 628
Canada	1 385
Taiwan	1 280
Japon	880
Australie	353
<i>Tous les pays</i>	<i>77 949</i>

Source : USDA, Livestock and Poultry, World Markets and Trade, juin 1999. Compilation GREPA, Université Laval, Québec, 1999.

2.6.2 Importance de la consommation au Canada

Les habitants du Canada consomment en moyenne 31,8 kg de porc per capita. En comparant cette donnée avec la consommation des habitants des autres pays, les Canadiens se classent au 11^e rang mondial à ce chapitre. La consommation est équivalente à celle des habitants de la Chine, premier pays au niveau de la production.

Avec ses quelques 31 millions d'habitants, la consommation totale canadienne se chiffre à près d'un milliard de kilogrammes de porc. C'est donc dire que le Canada est plus qu'autosuffisant avec une production de 1,38 milliard de kilogrammes.

2.6.3 La production de porc au Canada

Au niveau des provinces, le Québec se classe au premier rang de la production canadienne de porc, avec 31,1 % de la production totale canadienne (tableau 4).

Tableau 4 : Production annuelle de porcs par province ¹, Canada, 1988-1998

	1988		1998	
	Têtes	%	Têtes	%
Québec	4 677 869	30,1	6 348 281	31,1
Ontario	4 660 830	30,0	5 202 190	25,5
Manitoba	2 047 344	13,2	4 557 733	22,3
Alberta	2 091 529	13,5	2 301 791	11,3
Saskatchewan	1 103 797	7,1	1 117 740	5,5
Provinces Atlantiques	590 996	3,8	596 453	2,9
Colombie-Britannique	354 552	2,3	288 709	1,4
CANADA	15 526 917	100,0	20 412 897	100,0

¹ Incluant les abattages d'origine et les porcs commerciaux exportés vivants aux États-Unis.

Sources : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Revue du marché des bestiaux, 1981 à 1998. Compilation GREPA, Université Laval, Québec, 1999.

Par contre, au niveau du nombre de fermes porcines, le Québec se classe troisième en importance, bien qu'il soit premier au chapitre de la production. Cela s'explique par le fait que les fermes porcines du Québec comptent en moyenne plus de bêtes que les fermes de l'Ontario et de l'Alberta (tableau 5).

Tableau 5 : Nombre de fermes déclarant des porcs, par province, Canada, 1986 et 1996

Provinces	1986	%	1996	%
Ontario	12 933	35,5	6 777	32,1
Alberta	6 538	17,9	4 173	19,8
Québec	4 706	12,9	3 040	14,4
Saskatchewan	5 778	15,8	2 848	13,5
Manitoba	3 563	9,8	2 064	9,8
Colombie-Britannique	1 399	3,8	1 411	6,7
Île-du-prince-Édouard	680	1,9	315	1,5
Nouveau-Brunswick	406	1,1	225	1,1
Nouvelle-Écosse	421	1,2	217	1,0
Terre-Neuve	48	0,1	35	0,2
Canada	36 472	100	21 105	100

Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 1986 et 1996. Compilation GREPA, Université Laval, Québec, 1999.

2.6.4 La production de porc au Québec

En 1996, il y avait 3,44 millions de porcs en inventaire au Québec. Au niveau des régions, la Montérégie se classe première avec 1,3 million de bêtes. Vient ensuite la région de Chaudière-Appalache, avec près d'un million de bêtes en inventaire. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean, se classe très loin derrière avec environ 10 000 porcs en inventaire. Cela représente 0,3 % de l'inventaire québécois (tableau 6).

Tableau 6 : Nombre de porcs¹ en inventaire dans les fermes, au 1^{er} juillet, par région agricole², Québec, 1986 et 1996

Régions	1986	%	1996	%
Montréal	1 089 453	37,2	1 310 456	38,1
Chaudière-Appalaches	930 156	31,8	999 564	29,0
Mauricie-Bois-Francs	402 596	13,8	531 294	15,4
Lanaudière	232 751	7,9	239 987	7,0
Estrie	135 215	4,6	161 835	4,7
Québec	54 699	1,9	89 692	2,6
Laurentides	42 951	1,5	26 648	0,8
Bas-Saint-Laurent	19 004	0,6	50 044	1,5
Outaouais	5 136	0,2	n.d.	n.d.
Nord-du-Québec Abitibi-Témiscamingue	924	0,03	n.d.	n.d.
Gaspésie-Île-de-la-Madeleine	303	0,01	n.d.	n.d.
Montréal-Laval	638	0,02	n.d.	n.d.
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord	13 994	0,5	n.d.	n.d.
PROVINCE DE QUÉBEC	2 927 820	100,0	3 443 832	100,0

¹ Toutes catégories de porcs.

² Régions agricoles selon le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, en vigueur depuis le 1^{er} avril 1996.

Sources : Statistique Canada, sortie spéciale, Recensement de l'agriculture, 1986 et 1996. Compilation GREPA, Université Laval, Québec, 1999.

Il est à noter que le taux de roulement en production porcine est d'environ 2,5 porcs par année. En 1998, le Québec a produit 6,327 millions de porcs. La production de porcs au Québec est en croissance, elle a connu une augmentation de 33 % depuis 1981.

Au niveau du nombre de fermes porcines, les deux même régions se classent premières. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean représente 11 fermes porcines sur 3 040, soit 0,36 % des fermes québécoises (tableau 7).

Tableau 7 : Nombre de fermes porcines ¹ par région agricole du MAPAQ ², Québec, 1986 et 1996

Régions	1986	%	1996	%
Chaudière-Appalaches	1 579	33,6	999	32,9
Montérégie	1 185	25,2	913	30,0
Mauricie-Bois-Francs	595	12,6	458	15,1
Lanaudière	359	7,6	201	6,6
Estrie	239	5,1	147	4,8
Bas-Saint-Laurent	189	4,0	87	2,9
Québec	128	2,7	64	2,1
Outaouais	122	2,6	57	1,9
Laurentides	115	2,4	52	1,7
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord	70	1,5	11	0,5
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	65	1,4	16	0,5
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	56	1,2	26	0,9
Montréal-Laval	4	0,1	4	0,1
QUÉBEC	4 706	100,0	3 040	100,0

¹ Nombre de fermes déclarant au moins un porc.

² Régions agricoles selon le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, en vigueur depuis le 1er avril 1996.

Sources : Statistique Canada, Sortie spéciale, Recensement de l'agriculture, 1986 et 1996. Compilation GREPA, Université Laval, Québec, 1999.
Profil de la production agricole de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1999. Direction régionale M.A.P.A.Q.

Au Québec, les exploitations agricoles de bovins laitiers, de bovins de boucherie et de veaux dominent avec 49,7 % des exploitations. Les exploitations porcines arrivent au 2^e rang avec 7,1 % des exploitations. Cependant, au Saguenay-Lac-Saint-Jean les exploitations agricoles de bovins (laitiers, boucherie et veaux lourds) représentent 66,6 % contre 0,6 % pour les exploitations porcines.

2.6.5 La production de porc au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Avec une production annuelle se situant autour de 16 000 porcs et 11 exploitations, le Saguenay-Lac-Saint-Jean n'est pas une région importante pour la production de porc. La région produit environ 1,1 million de kilogramme de porc par année. Avec une population régionale qui oscille autour de 300 000 habitants en 1996, ces derniers consommeraient environ 9,5 millions de kg de porc par année, en tenant compte de la moyenne de consommation de 31,8 kg de porc per capita. La production de porc au Saguenay-Lac-Saint-Jean est donc nettement inférieur à la demande régionale.

2.6.6 Impact régional de l'ajout du projet Nutrinor

La mise en place du projet Nutrinor augmentera le nombre de porcs produits dans la région, le faisant passer de 16 000 à 66 000 porcs finis. La production régionale passerait donc de 0,3 % à 1 % de la production québécoise. Quant à lui, le nombre de fermes passerait de 11 à 18. Ceci correspond à une augmentation, de la proportion du nombre de fermes de la région par rapport au nombre de fermes du Québec, de 0,36 % à 0,6 %.

2.6.7 Retombées économiques

2.6.7.1 Recettes monétaires

L'industrie porcine représente la 2^e plus grande force du secteur bioalimentaire québécois, après l'industrie laitière. En effet, en 1997, les recettes monétaires provenant des exploitations agricoles représentaient 4,55 milliards de dollars. Les produits laitiers comptaient pour 30,2 % (1,37 milliard de dollars) et le porc pour 21,4 % (975 millions de dollars).

2.6.7.2 Ventes agricoles du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Les ventes agricoles des exploitations enregistrées au MAPAQ, incluant les compensations d'assurance-revenu s'élèvent à 161,24 millions de dollars pour l'année 1997. La production laitière occupe le 1^{er} rang avec des ventes de 92,1 millions de dollars (57 % des ventes). La production porcine vient seulement au 6^e rang avec des ventes de 3,3 millions de dollars (2 % des ventes).

La production laitière du Saguenay-Lac-Saint-Jean compte pour 6,7 % de la production du Québec, alors que la production porcine du Saguenay-Lac-Saint-Jean compte pour 0,3 % des ventes provinciales.

2.6.7.3 Exportations

En 1998, le Québec a exporté 193 millions de kilogrammes de viande de porc, ce qui équivaut à 2,8 millions de porcs. La valeur de ces exportations pour le Québec représente 476 millions de dollars. Le porc est le produit agricole qui arrive au 1^{er} rang des exportations agricoles avec 17,6 % des exportations.

2.6.7.4 Emplois

L'agriculture, en 1998, représentait entre 65 000 et 70 000 des 403 500 emplois du secteur bioalimentaire québécois. L'industrie du porc, à elle seule, compte environ 30 000 emplois directs et indirects, ce qui représente des retombées économiques annuelles de 3,7 milliards de dollars pour le Québec.

2.6.8 Abattage

Au Québec, l'industrie de l'abattage du porc est dominée par trois principales entreprises. À elles seules, ces trois entreprises abattent près de 84 % de l'ensemble des porcs.

Olymel, organisation appartenant à la Coopérative fédérée du Québec, abat 55 % des porcs du Québec. Olymel possède 8 usines réparties sur le territoire québécois. Son chiffre d'affaires est de près de 800 millions de dollars. La seconde entreprise en importance, le Groupe Brochu, entreprise familiale, abat environ 19 % de la production porcine. Elle possède 5 usines réparties sur le territoire québécois. Pour sa part, le Groupe Breton, qui est également une entreprise familiale, abat environ 10 % de la production de porcs. Quatre autres entreprises se répartissent les derniers 16 % de l'abattage : Trahan, St-Alexandre, Jolibec et Agromex.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le seul abattoir sous inspection se trouve à Saint-Prime et il est de juridiction provinciale. Il n'y a pas d'abattoir sous inspection fédérale. Donc, présentement, l'abattage de porc doit être fait à l'extérieur de la région. Il est à noter que selon une étude menée en 1991, pour l'implantation d'un abattoir régional au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le seuil de rentabilité avait été évalué à 50 700 porcs par année. Toutefois, ces données devraient être réactualisées.

2.7 Portrait céréalier

La mise en place de la filière porcine dans la région permettra un développement accru de la production céréalière du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Afin de demeurer compétitive l'industrie des grains devra, entre autre, diminuer ses coûts dans les secteurs de la production, de la commercialisation et de la transformation en vue d'augmenter la profitabilité et la compétitivité des productions animales, le principal marché des céréales au Québec, et des productions céréalières.

L'amélioration de l'efficacité des secteurs de la production, de la mise en marché et de la transformation aura notamment les effets suivants :

- les producteurs pourront bénéficier d'une hausse de leur rentabilité ainsi qu'une baisse de leur coût de production et seront moins dépendant du soutien gouvernemental;
- la baisse des coûts de commercialisation diminuera les prix des grains vendus à l'industrie de la transformation des céréales d'alimentation humaine et animale;
- la réduction des dépenses d'exploitation des meuneries contribuera à diminuer le coût des moulées.

2.7.1 État de la production québécoise et régionale

Le marché québécois des céréales, des protéagineux et des oléoprotéagineux s'est élevé à environ 4,6 millions de tonnes par année pour la période 1991-1992 à 1995-1996. Ce volume comprend 3,7 millions de tonnes destinées à l'alimentation animale et 0,9 million de tonne vendue pour l'alimentation humaine.

Tableau n° 8 : Moyenne de la production et de l'utilisation des céréales fourragères du Québec de 1991-1992 à 1995-1996

Produit	Production (tonnes)	Achats en provenance de l'extérieur (tonnes)	Consommation (tonnes)
Mais-grain	1 834 000	374 000	2 208 000
Orge	427 800	64 800	492 600
Blé fourrager	56 000	65 600	121 800
Avoine	206 000	7 600	213 600
Céréales mélangées	87 200	-	87 200

Selon les données du tableau 8, on constate que le Québec est presque autosuffisant pour sa production d'orge et d'avoine. Cependant, il est encore possible de développer davantage ces productions. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean est une région productrice importante au niveau québécois. Le tableau 9 présente l'apport de la région pour la production québécoise de céréales.

Tableau n° 9 : Estimation de la production des différentes céréales pour le Québec et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1991-1997

Produit	Production totale (tonnes)	Production Saguenay-Lac-Saint-Jean (tonnes)
Avoine	195 000	45 300 (1 ^o)
Blé	71 600	-
Orge	415 000	37 300 (5 ^o)
Céréales mélangées	93 000	7 100 (6 ^o)

Note : Le nombre entre parenthèses indique le rang auquel la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean arrive parmi les régions administratives de M.A.P.A.Q.

2.7.2 Le marché de l'alimentation animale

Les principales productions animales qui ont consommé des moulées étaient, par ordre décroissant d'importance : la production porcine, la production laitière et les autres productions. Les productions porcine et laitière ont consommé près de 75 % des moulées fabriquées par l'industrie des meuneries et les fermes qui ont des moulages ou qui bénéficient de ce service par des entreprises itinérantes.

En terme de consommation de grains, ces productions ont consommé annuellement environ 3,1 millions de tonnes de céréales fourragères, 0,4 million de tonnes de tourteaux de soya et 0,1 million de tonnes de tourteaux de canola. Les céréales fourragères qui ont été utilisées sont le maïs-grain, l'orge, l'avoine et le blé fourrager.

2.7.3 Le marché de l'alimentation humaine

La demande québécoise des céréales pour la consommation humaine est de 886 000 tonnes. Elle est comblée par 660 000 tonnes de blé, 100 000 tonnes d'orge de brasserie, 60 000 tonnes de maïs (distilleries et brasseries), 14 000 tonnes d'avoine (10 000 tonnes de gruau), 1 300 tonnes de seigle (1 000 tonnes de farine), 700 tonnes de sarrasin (500 tonnes de farine), environ 7 000 tonnes de haricots blancs et de couleur, 35 000 tonnes de pois secs et 8 000 tonnes de dérivés du soya.

2.8 Contraintes agroclimatiques

2.8.1 Le système agroécologique

2.8.1.1 Sources documentaires

Le régime thermique a été analysé à partir de quatre sources principales d'informations. La première est l'Atlas agrométéorologique. Cet outil est intéressant même s'il informe de manière macroscopique car il permet de valider d'autres informations qu'il est possible de recueillir sur le terrain. Il présente, sous forme de statistiques, les données les plus pertinentes qui peuvent guider la planification des divers calendriers de travail et du choix des cultures.

La deuxième source utilisée est une compilation pour les années 1988 à 1992 des données de base qui sont utilisées par Environnement Canada pour publier l'Agrométéo dans l'hebdomadaire agricole : La Terre de Chez Nous.

La troisième source est un guide de statistiques portant sur une période de 40 ans d'observation pour faire une comparaison entre deux stations, soit celles de Lac-à-la-Croix et d'Isle Maligne. Cette comparaison permet d'évaluer de manière plus microscopique les diverses données et ainsi de mieux situer l'entreprise dans son système thermique.

Enfin, des données provenant d'une station météorologique portative, ayant servi dans un projet de culture en 1997, ont été utilisées pour faire une validation des diverses moyennes et pour mieux évaluer le régime hydrique.

2.8.1.2 Description du système agroclimatique

L'analyse de ce système agroécologique indique que le territoire de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est est située dans une région présentant les mêmes conditions que dans l'ensemble de la plaine du Lac-Saint-Jean. On n'a pas limitée, à ce niveau, pour le choix des cultures. D'ailleurs, de 1986 à 1993, divers projets de production réalisés par les étudiants en Gestion et exploitation d'entreprise agricole du Collège d'Alma ont permis la culture d'une vaste gamme de produits comme les petits fruits (fraises, framboises), des légumes variés (haricots jaune et vert, crucifères, maïs sucré, etc.) et des grandes cultures comme le canola, la féverole et un mélange blé-pois. Ces réalisations permettent de constater

qu'il est possible de réaliser plusieurs types de rotation, de mieux planifier la conservation des sols et à d'optimiser les ressources.

Le territoire agricole du Saguenay-Lac-Saint-Jean peut être divisé en deux principales zones climatiques distinctes. La première, la plus favorable à l'agriculture est caractérisée par une saison sans gel pouvant atteindre 110 jours (au-dessus de 0°C, probabilité de 90%). Les précipitations moyenne de mai à septembre varient entre 36 et 51 cm et le nombre de degrés-jour annuel (au-dessus de 5°C) , entre 1381 et 1567. Elle correspond à la plaine du lac Saint-Jean.

La seconde zone est légèrement moins favorable à l'agriculture et, de façon générale, elle est moins productive. Légèrement plus froide et sèche, elle se distingue par une période sans gel inférieure d'environ 15 jours, ainsi que des précipitations moyennes inférieures, pouvant atteindre 5 cm. Le nombre de degrés-jour annuel (au-dessus de 5°C) est également moindre, se situant entre 1195 et 1381. Elle correspond à la zone des contreforts.

2.8.2 La climatologie

Les relevés climatologiques, couvrant la période de 1941 à 1970 et de 1961 à 1990, ont été utilisés. Ces données ont permis de faire une analyse mensuelle des conditions de température, des degrés-jours de croissance et des précipitations totales le secteur étudié. Ces indicateurs permettent de caractériser le milieu biophysique de l'écosystème.

En effet, les températures maximales et minimales déterminent, en grande partie, la longueur de la saison de végétation. Elles renseignent sur la période où la culture peut être semée sans danger de gel et sur la période de récolte. Ces deux indicateurs conditionnent le choix des variétés à utiliser afin d'assurer un rendement optimum. Celui-ci est obtenu en limitant au maximum les risques de pertes causées par le gel et en s'assurant que la plante pourra se rendre à maturité.

L'accumulation des degrés-jours dans le temps est un indicateur pour le développement physiologique de la plante. Les nombres de degrés-jours annuels pour quatre municipalités du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont présentés au tableau 10. Le nombre de degrés-jour permet la planification des opérations culturales en fonction de chacune des étapes de maturation de la plante. Ainsi, en tenant compte du nombre de degrés-jours accumulés, la fertilisation et l'entretien de la culture seront effectués au bon stade. Ceci permettra d'améliorer le rendement final.

Tableau 10 Nombre de degrés-jours et d'unités thermiques maïs (UTM) pour différentes municipalités et pour différentes années.

	Normandin		Péribonka		Saint-Ambroise		Lac-à-la-Croix	
	Degré-jour	UTM	Degré-jour	UTM	Degré-jour	UTM	Degré-jour	UTM
1984	1385	1984	1417	1939	1345	2040	1523	2258
1985	1250	1911	1262	1779	1242	1643	1385	2077
1986	1181	1607	1245	1690	1188	1665	1291	1748
1987	1423	2084	1484	1790	1399	1754	1519	2264
1988	1375	1816	1424	2076	1425	2010	1500	2177
1989	1458	1780	1478	1826	1469	1845	1595	2379
1990	1410	1982	1501	2090	1451	1987	1587	2354
1991	1450	1990	1459	1989	1425	1993	1551	2248
Moyenne	1367	1894	1409	1897	1368	1867	1494	2188

Pour mieux situer la zone climatique de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, mentionnons que le Québec est divisé en sept zones climatiques agricoles basées sur l'unité thermique maïs (UTM). Les calculs sont basés sur les températures quotidiennes moyennes de 12,8°C pour le début de la saison de croissance et de 5,6°C pour en déterminer la fin. Pour compléter la caractérisation de ces zones, le facteur d'équivalence, en degrés-jours, basés sur 5,6°C a été utilisé. Ce dernier facteur convient mieux à une grande variété de plantes comme condition de croissance.

La meilleure région du Québec (Zone 1) a un minimum de 2 700 UTM ou 1 900 degrés-jours et elle couvre le sud de Montréal. Lac-à-la-Croix est la référence pour notre région. La station de Lac-à-la-Croix présente 2 188 UTM ou 1 494 degrés-jours de cumulés en moyenne par année. Dans le zonage québécois, elle se situerait entre les zones 3 et 4.

Enfin, les précipitations totales et leur répartition dans le temps renseignent sur la disponibilité de l'eau pour la culture. Ces informations aident à la planification des opérations culturales. Pour les différentes cultures, il est essentiel de connaître la quantité, la qualité et la distribution dans le temps des précipitations. En effet, généralement une culture exige un apport d'eau constant. Les précipitations sont en lien avec la qualité du sol, car ce dernier conditionne la disponibilité en eau pour la culture.

2.9 Avenues de diversification

Le développement de l'industrie agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean passe par la diversification des productions. La production laitière domine l'agriculture régionale. Cependant, les possibilités de développement de cette industrie sont limitées. En effet, le système de gestion de l'offre (les quotas) rendent l'établissement de nouvelles entreprises très difficiles voire impossible, car trop coûteuses. De plus, la consommation de produits laitiers tend à se stabiliser et même à diminuer depuis quelques années.

Les avenues de diversification sont toutefois limitées par les contraintes climatiques. En effet, par rapport à la région de Montréal, la zone climatique la plus favorable au Saguenay-Lac-Saint-Jean possède une saison sans gel plus courte d'environ 30 jours et un nombre de degrés-jours inférieurs de plus de 500 unités. Ceci a pour conséquence que la culture des arbres fruitiers est aléatoire, les plantes à climat chaud donnent des rendements médiocres ou variables d'une année à l'autre. Par contre, le climat du

Saguenay-Lac-Saint-Jean favorise la production d'herbage, de légumes froids, ainsi que la culture de l'avoine, de l'orge et du canola.

Étant donné que la région est propice aux cultures d'herbage, de céréales (avoine et orge) et de protéagineuses (canola et pois), il devient intéressant de développer et de valoriser ces productions végétales dans la région. Une des alternatives pour leur valorisation consiste à alimenter du bétail (ovins, porcs, bovins de boucherie, etc.).

Les fourrages peuvent servir, entre autres, à alimenter les ovins. En effet, la production ovine est en expansion au Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'alimentation des ovins avec davantage de fourrage et en restreignant les moulées commerciales permet d'obtenir des carcasses ayant une musculature très bien développée, tout en étant moins grasses (Vachon et coll., 2000). Par ailleurs, les céréales produites en région peuvent être utilisées pour l'alimentation des porcins. Présentement, environ 15 000 tonnes de céréales sont exportées hors de la région. Une partie de ces céréales pourrait faire partie des rations alimentaires du porc. En effet, l'orge et le pois peuvent se substituer au maïs et au soya, deux productions difficiles à réussir en région.

2.10 Agriculture et ruralité

La géographie régionale montre combien le domaine agricole emprunte des corridors parfois étroits et des plages décousues dans le fond de la cuvette du lac Saint-Jean et de la vallée saguenayenne. La plaine d'Hébertville constitue, sans doute, l'une des plus importantes plages agricoles continues avec celle de Normandin. Son importance au plan productif a été démontrée précédemment.

Cet espace agricole se prolonge au nord de la Grande-Décharge où les éléments de rupture sont plus importants et la qualité des sols davantage inégale. Le profil de la cuvette est aussi finement affirmé par la délimitation des aires forestières et agricoles qui, en particulier au sud du lac Saint-Jean, montrent bien la limite du contrefort. Dans le secteur nord, on retrouve une écologie où les milieux humides marquent le paysage et forment plutôt la transition entre les plages agricoles, la forêt et les tourbières.

La ruralité exprime différents faits d'occupation du territoire. Au premier chef, la trame agricole et la forêt, de même que les zones extractives expriment l'espace rural productif, celui qui repose sur l'économie des ressources du milieu. En second lieu, certaines utilisations du milieu s'associent intimement au paysage et à ses valeurs. L'utilisation n'est pas autre qu'un nouveau reflet de la ruralité. Les affectations touristiques et de villégiature qui marquent la frange littorale du lac Saint-Jean appartiennent à une telle utilisation, éminemment rurale par sa fonction. Toutefois, des utilisations du milieu n'ont de rurales que leur situation en zone non urbaine. Ces utilisations n'empruntent ni à la ressource, ni au paysage, sinon indirectement. Elles sont plutôt le fait de l'urbanisation en milieu rural. Dans la mesure où il est d'intérêt public de concilier les utilisations misant sur les ressources du milieu qui paraissent légitimes et de protéger les territoires à potentiel agricole des utilisations illégitimes, divers arrimages sont requis.

Un premier arrimage est associé aux lois et règlements en vigueur et permet par ses mécanismes de régir le territoire et ses fonctions. Un second arrimage relève d'un droit plus naturel qui régit autrement le partage des fonctions et surtout leur interface.

L'utilisation agricole ou non du milieu est ainsi régie par les lois et règlements, alors que, par exemple, les répercussions des activités agricoles peuvent naturellement avoir pour effet d'éloigner les usages incompatibles.

La ruralité oppose donc des usages légitimes qui doivent prétendre à la conciliation, mais elle s'oppose certes à une utilisation du milieu qui ne repose pas formellement sur la ressource ou sur le paysage. Dans le cas de la ressource, lorsqu'elle est prélevée, il importe de la situer par rapport à l'alternative, en particulier au plan de la localisation. Un banc de sable en milieu agricole peut parfois être avantageusement remplacé, par exemple.

CHAPITRE 3 PROJET NUTRINOR

Note au lecteur : Cette section du document comprend l'ensemble des éléments fournis par Nutrinor. Les données ne proviennent donc pas de travaux de recherche réalisés par la MRC et les consultants.

3.1 Perspectives générales

Les raisons pour lesquelles Nutrinor est à élaborer un projet de Fermes de production porcine dans la région, remonte à la préparation de la planification stratégique régionale organisée par le C.R.C.D tenue en février 1996. Cette réflexion avait comme thème « Donnons-nous les moyens de construire notre avenir ». L'UPA et Nutrinor avaient été interpellés pour identifier les priorités afin de maintenir et augmenter la production agricole dans notre région. Les fruits de leur réflexion avait permis d'identifier quatre grandes priorités pour assurer le développement de l'agriculture régionale, à savoir :

- Modernisation de nos usines de transformation de produits laitiers étant donné que la production laitière est la colonne vertébrale de notre agriculture régionale;
- Le développement de la production porcine avec l'objectif d'atteindre la même production que celle de 1980, soit 50,000 porcs ;
- Augmentation de la production ovine et de grands gibiers ;
- Nouvelle production à haut potentiel de développement soit celle de la culture de canola.

Lors de la conférence de l'agriculture sur l'agriculture québécoise et agroalimentaire québécois tenue à Saint-Hyacinthe en mars 1998, sous la présidence du Premier Ministre Lucien Bouchard, il fut convenu de développer les exportations de produits agroalimentaires québécois et d'ambitieux objectifs de croissance sont alors énoncés, soit 15,000 emplois par l'augmentation des exportations. Pourquoi avoir privilégié l'exportation? Pour l'unique raison que les marchés domestiques présentent une faible possibilité vue la stagnation de la population. Et considérant que le Canada avait, de 1986 à 1996, augmenté ses exportations de 115%, l'Ontario de 169% et le Québec de 58%, il devenait évident que l'industrie devait s'engager à doubler ces exportations d'ici 2005.

3.2 Un projet sur deux phases

Comme mentionné auparavant, le projet de Nutrinor vise à produire en région les porcs consommés régionalement. Ce projet visent donc la production de 50 000 porcs annuellement, en deux phases, ce qui permettra de porter la production régionale à environ 68 000 porcs.

Nutrinor projette d'implanter une filière porcine en construisant une maternité et une pouponnière sur deux sites distincts. Les fermes d'engraissement (site 3) seront la propriété de producteurs agricoles.

1^{ere} phase

SITE 1 LA MATERNITÉ- 1^{ere} phase

Localisée à Hébertville (LOT 3, RANG 1 EST, CANTON LABARRE)
D'une capacité d'accueil de 1 196 truies

SITE 2 LA POUPONNIÈRE- 1^{ere} phase

Construction d'une pouponnière d'une capacité d'accueil de 3 500 porcelets (en 4 bâtiments) localisée à Hébertville-Station (LOT 9, RANG 3, CANTON LABARRE)

Le choix des sites s'est fait en fonction de la facilité et de l'accessibilité des terres pour l'épandage, sans aucun accès par la route régionale.

SITE 3 LES FERMES D'ENGRASSEMENT

Actuellement 5 à 6 fermes, associées au projet, sont réparties dans les municipalités suivantes :

Saint-Bruno	1 000 places	(LOT 25, RANG 6 OUEST, CANTON DE SIGNAY)
Saint-Honoré	2 000 places	(LOT 75, RANG 9, CANTON DE TREMBLAY)
Laferrière	1 000 places	(LOT 20B, RANG 5 SUD-OUEST, CH. SYDENHAM, CANTON DE CHICOUTIMI)
Normandin	2 000 places	(LOT 21, RANG NORD, CANTON NORMANDIN)
Saint-Edmond	2 000 places	(LOT 49, RANG 9, CANTON NORMANDIN)

Une seule ferme d'engraissement est située sur le territoire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est dans cette première phase.

2^{ieme} phase

SITE 1 LA MATERNITÉ- phase 2

Construction d'une deuxième maternité sur le même site
capacité d'accueil de ce deuxième bâtiment 1 196 truies

SITE 2 LA POUPONNIÈRE

Construction d'une deuxième pouponnière (en trois bâtiments) sur le même site

SITE 3 2° phase des FERMES D'ENGRAISSEMENT

En phase 2 du projet, chaque ferme complétera son exploitation avec 2 000 places. Une nouvelle ferme localisée à Delisle et deux autres à Normandin, s'ajouteraient au réseau déjà en place. Ainsi, avec les deux phases complétées, 8 fermes de 2 000 places chacune, compléteraient le réseau de 16 000 places d'engraissement.

Saint-Bruno	de 1 000 à 2 000 places	(LOT 25, RANG 6 OUEST, CANTON DE SIGNAY)
Delisle	2 000 places	(LOT 44a, RANG 3, CANTON DELISLE)
Laterrière	de 1 000 à 2 000 places	(LOT 20B, RANG 5 SUD-OUEST, CANTON CHICOUTIMI)
Normandin	2 fermes de 2 000 places	

3.3 Le choix des sites

Le choix des sites, que ce soit ceux de Nutrinor ou ceux des producteurs, est fait en tenant compte des distances des habitations, de la direction des vents dominants, de la distance des cours d'eau et de l'impact visuel des bâtiments.

Le but de ces mesures est de s'assurer qu'à long terme toutes les fermes vivent en harmonie avec leur voisinage et l'environnement.

La distance des voisins varie de 325 mètres à plus de un kilomètre et demi sur l'ensemble des sites. Les nouvelles technologies d'élevage et de ventilation mises en place dans les fermes augmentent considérablement la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments et par conséquent, à l'extérieur. Les observations faites autour des bâtiments du même type démontrent que les odeurs ne sont plus perceptibles à partir de 60 mètres approximativement.

De plus, lors du choix des sites, Nutrinor a reçu plusieurs demandes de producteurs intéressés par l'implantation de porcheries sur leurs terres. Un grand nombre de ces producteurs intéressés n'ont toutefois pas pu être retenus car leur ferme était située trop près des zones habitées et de sites sensibles.

3.4 Les coûts d'investissement

Installations de Nutrinor : **3 millions de dollars**

2 millions de dollars à Hébertville (maternité)

1 million de dollars à Hébertville-Station (pouponnière)

Fermes d'engraissement concernées : **2,4 millions de dollars**

Avec les deux phases et les frais associés au démarrage de l'ensemble du complexe de production, les sommes nécessaires totalisent 13 millions de dollars.

3.4.1 Les retombés

3.4.1.1 Au plan économique

Une fois complétées les phases 1 et 2, le projet amènera des retombées de 8 millions de dollars annuellement, incluant la valeur de la production céréalière régionale directement consommée par le projet et la valeur des lisiers.

Tableau 11 : Résumé des impacts économiques pour les municipalités concernées (pour le projet global de 2400 truies)

Secteur	Total des emplois directs créés	Nombre de fermes concernées par l'épandage
Hébertville (maternité)	8	6
Hébertville- Station (pouponnière)	2	1
Saint-Bruno (engraissement)	4,75	1
Delisle (engraissement)	0,75	1
Laterrière	0,75	1
Saint-Honoré	0,75	1
Normandin	2,25	3
Saint-Edmond	0,75	1
Total	20	15

3.4.1.2 Au plan de la création d'emplois

Une fois complétées les phases 1 et 2, le projet créera 20 emplois directs dont 16 en production agricole. Actuellement, en production laitière, l'équivalent des 16 emplois correspond à un investissement d'un minimum de 10 millions de dollars pour l'acquisition des quotas seulement. La répartition des emplois créés est la suivante :

Emplois direct

- Site 1 : 4 emplois à temps plein (gérant de ferme, technicien et employé de ferme)
- Site 2 : 1 employé de ferme

- Site 3 : équivalant à près 3 personnes à temps plein
- Total phase 1 : 8 emplois
- Total phase 1 et 2 (2 400 truies) : 16 emplois à temps plein – directs en agriculture

Autres emplois indirects

- 1 représentant (e) à temps plein avec le suivi du chantier. Si la deuxième filière ne se fait pas, possibilité de partager du temps avec l'aviculture.
- 16 à 20 heures semaines pour suivi administratif des élevages (winporc, cédule des approvisionnements, etc...)
- 1 poste pour transport – du site 2 aux sites 3 et des sites 3 à l'abattoir (même si le forfait est possible)
- 1 emploi pour transport de moulée (même avec forfait, 250 voyages par année et 500 si deux phases)

Selon le Conseil de Développement du Porc du Québec, la production annuelle de 24 000 porcs nécessitent 110 emplois directs et indirects. Ainsi, le projet total totalise 220 emplois.

3.4.1.3 Au plan de la diversification des productions

Pour la production céréalière les retombées seront importantes puisque l'orge et l'avoine produits en région seront utilisés.

L'approvisionnement en pois pourra éventuellement être planifié, de façon à réduire l'achat de soya.

3.4.1.4 Au plan de la relève

Une jeune relève est en attente de nouveaux projets pour accéder à leur profession et pour occuper des emplois prometteurs d'avenir.

Les sites 1 et 2 appartenant à Nutrinor sont prévus de façon à pouvoir doubler la capacité du réseau. Si les conditions économiques sont favorables et que les producteurs demeurent intéressés au projet de finition, une deuxième maternité pourra être construite sur le même site (site 1) de même que trois autres bâtiments pouponnière (site 2).

Sur les huit fermes impliquées en site 3, six d'entre elles impliquent un dossier de relève agricole.

3.4.1.5 Au plan de la valeur économique des lisiers de la filière

Une fois complétées les phases 1 et 2, la valeur fertilisante des lisiers correspond à 275 000\$ pour l'ensemble de la filière

Tableau 12 : Informations reliées aux volumes de lisiers dans les 8 municipalités concernées

Secteur	Volume de lisier produit 1 200 truies	Volume de lisier produit 2 400 truies	Valeur fertilisante pour les producteurs	Nombre de fermes concernées
Hébertville	9 000 m ³	16 000 m ³	70,000 \$	6
Hébertville- Station	2 500 m ³	6 000 m ³	26,000 \$	1
Saint- Bruno	3 000 m ³	5 000 m ³	22,000 \$	1
Delisle	-	5 000 m ³	22,000 \$	1
Laterrière	3 000 m ³	5 000 m ³	22,000 \$	1
Saint-Honoré	5 000 m ³	5 000 m ³	22,000 \$	1
Normandin	5 000 m ³	15 000 m ³	66,000 \$	3
Saint-Edmond	5 000 m ³	5 000 m ³	22,000 \$	1
Total	32 500 m³	62 000 m³	275,000 \$	15

Tableau 13 : La maternité Les élevages Hébertville SENC

<p>Municipalité : Hébertville</p> <p>Localisation : Lot 3, rang 1 est, Canton Labarre</p> <p>Type : Maternité</p> <p>Vendeur du terrain : Ferme William Vantassel</p> <p>Vents dominants : Sud-ouest 25,17% Nord-ouest 20,64%</p> <p>Accès aux terres : Rang St-Léandre Chemin St-Thomas, avec 2 servitudes réelles et perpétuelles</p> <p>Gestion du fumier : Liquide</p>	<p>FICHE TECHNIQUE</p> <p>Dimension : 110 m x 31,7 m</p> <p>Capacité : 1 196 truies, 1^e phase. 1 196, 2^e phase</p> <p>Unités animales : 299, 1^e phase. 299, 2^e phase</p> <p>Structure d'entreposage : 2 lagunes, sans toit</p> <p>Dimension : 45 m (ovale)</p> <p>Volume utile de la lagune : pour 300 jours d'entreposage (598 u.a.)</p> <p>Volume de lisier produit avec précipitation : 9 284 mètres cubes/phase</p>
---	---

Tableau 14: Distances séparatrices (pour 299 UA)

Point de référence	Distances selon les normes (mètres)	Distances observées (mètres)
Maison d'habitation	258	1407
Immeuble protégé	517	+ de 2000
Périmètre urbain	775	+ de 2000
Chemin public	52	661

Tableau 15: Distances séparatrices (pour 598 UA³)

Point de référence	Distances selon les normes (mètres)	Distances observées (mètres)
Maison d'habitation	321	1407
Immeuble protégé	642	+ de 2000
Périmètre urbain	964	+ de 2000
Chemin public	64	661

³ Un établissement de production animale de 600 unités animales et plus requiert une étude d'impacts.

Tableau 16: Les pouponnières - Les élevages Hébertville SENC

<p>Municipalité : Hébertville-Station</p> <p>Localisation : Lot 9, rang 3, Canton Labarre</p> <p>Type : Pouponnière</p> <p>Vendeur du terrain : Ferme Maltais</p> <p>Vents dominants : Sud-ouest 25,17 % Nord-ouest 20,64 %</p> <p>Accès aux terres : Rang St-Pierre Si nécessaire : St-Bruno (rang 7 et chemin Tobby) via servitude réelle et perpétuelle sur les terres de Ferme Maltais</p> <p>Gestion du fumier : Liquide</p>	<p>FICHE TECHNIQUE</p> <p>Dimension : 24,9 m x 14,8 m</p> <p>Pouponnières : 4 bâtiments 1^e phase. 3 en 2^e phase</p> <p>Capacité : 3 500, 1^e phase. 3 500, 2^e phase</p> <p>Unités animales : 140, 1^e phase. 140, 2^e phase</p> <p>Structure d'entreposage : 1 lagune, sans toit</p> <p>Dimension : 42 m (circulaire)</p> <p>Volume utile de la lagune : pour 300 jours d'entreposage (598 u.a.)</p> <p>Volume de lisier produit avec précipitation : 2 503 mètres cubes/phase 1 1 533 mètres cubes/phase 2</p>
--	---

Tableau 17 : Distances séparatrices pour les deux phases

Point de référence	Distances selon les normes (mètres)	Distances observées (mètres)
Maison d'habitation	253	284
Immeuble protégé	506	+ de 1000
Périmètre urbain	759	+ de 1000
Chemin public	51	66

3.5 Caractérisation des entreprises participantes (sites 3)

3.5.1 Le concept bâtiment

Un site d'engraissement de 1 000 places exige un bâtiment dont les dimensions sont les suivantes : 186 pieds par 44 pieds. Si le producteur choisit d'investir 2 000 places sites, le concept sera orienté vers deux sections de bâtiment indépendants au niveau de la gestion du fumier, avec des aires communes centrales, pour un total de 372 pieds de long.

Dans l'ensemble, les producteurs auront le même service d'ingénierie avec un concept et un plan relativement semblable d'un endroit à l'autre, en vérifiant certaines spécificités adaptées à l'espace disponible de l'emplacement retenu et de l'orientation des vents dominants.

Actuellement, le projet tient compte de structure d'entreposage de lisier en lagune. Le concept retenu n'est pas celui de la ventilation naturelle, pour tenir compte de notre réalité climatique et des objectifs de performances recherchés. Les écarts de température sont à bannir le plus possible.

Le profil des équipements en sites d'engraissement établis à l'intérieur de la MRC fait l'objet des tableaux 18 à 21.

Tableau 18: Ferme Dani-Jean Inc.

<p>Municipalité : Delisle</p> <p>Localisation : Lot 44a, rang 3, Canton Delisle</p> <p>Type : Finition (engraissement)</p> <p>Vents dominants : Nord-ouest 31,68 %</p> <p>Accès aux terres : Route 169</p> <p>Gestion du fumier : Liquide</p>	<p>FICHE TECHNIQUE</p> <p>Dimension : 112,8 m x 13,4 m</p> <p>Capacité : 2 000 porcs de 107 kg en 2^e phase</p> <p>Unités animales : 440</p> <p>Structure d'entreposage : 1 lagune, sans toit</p> <p>Dimension : 46 m</p> <p>Volume utile de la lagune : pour 300 jours d'entreposage (598 u.a.)</p> <p>Volume de lisier produit avec précipitation : 5 178 mètres cubes/phase 2</p>
---	--

Tableau 19 : Ferme Dani-Jean Inc. - Distances séparatrices

Point de référence	Distances selon les normes (mètres)	Distances observées (mètres)
Maison d'habitation	292	1000
Immeuble protégé	583	+ de 1000
Périmètre urbain	875	+ de 3000
Chemin public	58	1000

Tableau 20 : Ferme Javie enr.

<p>Municipalité : Saint-Bruno</p> <p>Localisation : Lot 25, rang 6 ouest, Canton Signay</p> <p>Type : Finition (engraissement)</p> <p>Vents dominants : Sud-ouest 25,17% Nord-ouest 20,64%</p> <p>Accès aux terres (préliminaire): Chemin Signay Rang 5 Ouest</p> <p>Gestion du fumier : Liquide</p>	<p>FICHE TECHNIQUE</p> <p>Dimension : 56,4 m x 13,4 m</p> <p>Capacité : 1 000 porcs, 1^e phase. 1 000, 2^e phase</p> <p>Unités animales : 220, 1^e phase. 220, 2^e phase</p> <p>Structure d'entreposage : 1 lagune, sans toit</p> <p>Dimension : 46 m</p> <p>Volume utile de la lagune : pour 300 jours d'entreposage (598 u.a.)</p> <p>Volume de lisier produit avec précipitation :</p> <p style="padding-left: 40px;">2 721 mètres cubes/phase 1 2 459 mètres cubes/phase 2</p>
--	--

Tableau 21 ; Ferme Javie enr - Distances séparatrices

Point de référence	Distances selon les normes (mètres)	Distances observées (mètres)
Maison d'habitation	292	736
Immeuble protégé	583	+ de 1000
Périmètre urbain	875	+ de 1000
Chemin public	58	75

3.5.2 Travail requis

Le travail pour un site d'engraissement de 1000 places correspond en moyenne à 2 heures par jour⁴. Toutefois, une période de pointe est à prévoir lors de l'arrivée des porcelets. Un travail plus important est également requis pour la pesée des porcs et leur tri avant la livraison à l'abattoir. Ce dernier travail est échelonné sur 5 à 6 semaines. Entre deux lots de porcs produits, on doit procéder au lavage (murs et plafond avec laveuse de pression) et à la désinfection (deux jours). On parle de 3,2 lots par année, avec une garantie d'approvisionnement de 3200 porcs par année.

3.5.3 Suivi technique

Pour atteindre les performances, Nutrinor embauchera un représentant en production porcine, dès l'obtention des certificats d'autorisation du MEF et autres conditions nécessaires pour réaliser le projet. De plus, cette dernière bénéficiera de la supervision d'un représentant de la Coopérative Fédérée du Québec (CFD), en la personne de Madame Marjolaine Pronovost.

Le suivi du projet sera très important et pourra correspondre à deux visites par semaine au début du projet et aux deux semaines par la suite, pour s'assurer d'atteindre les performances escomptées.

3.5.4 Rentabilité du projet

3.5.4.1 Notions de base – contrat d'élevage (préliminaire)

- Les animaux sont toujours la propriété de Nutrinor
- Durée minimale du contrat : 5 ans (minimum exigé par les créanciers)
- Durée maximale : 10 ans
- Prix minimum garanti : 14,00\$ par porc
- Volume d'approvisionnement annuel garanti : 3 200 porcs par année
- Charte basée sur 100% des coûts fixes à 14,00\$ par porc
- Trois facteurs de bonification
- Niveaux de compensation selon les résultats standard : 17,00\$ par porc, selon les résultats suivants :
- Taux de conversion alimentaire : 2,65
- Taux de mortalité : 1,5%
- Pourcentage strate de bon poids : 88%

Avec l'expérience et les résultats des promoteurs au niveau de leur ferme laitière, l'objectif de Nutrinor est ce que la majorité des promoteurs atteignent les meilleures performances, soit 18.25\$ par porc livré.

⁴ Un travail à temps plein correspond à 3000 places en inventaire.

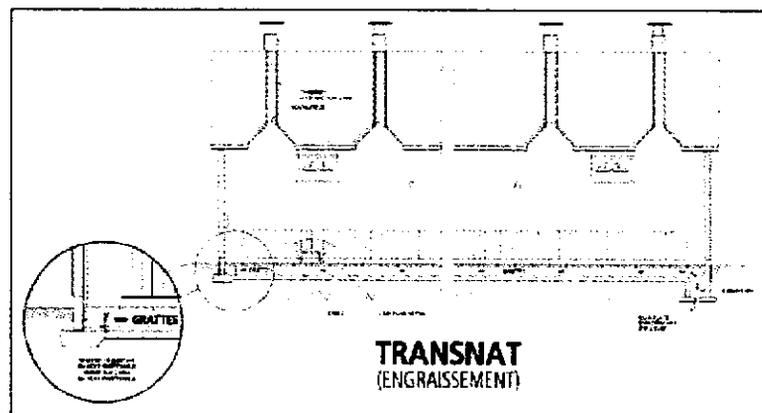
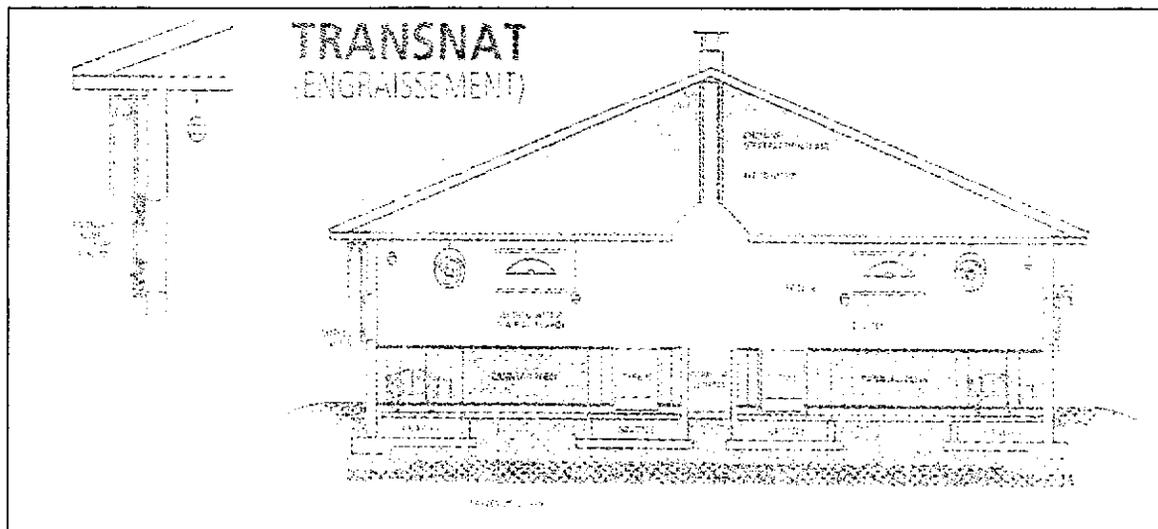
3.6 Structure d'élevage

3.6.1 Technologie proposée

Le bâtiment sera de type Transnat (consultants Y. Legoff), c'est-à-dire ventilation naturelle en été avec circulateur d'air pour les journées où les changements d'air sont insuffisants et expulsion par les cheminées centrales. L'hiver, le bâtiment sera complètement fermé comme un bâtiment isolé de façon conventionnelle. Les sorties d'air se feront aussi par les cheminées, ce qui diminue les odeurs autour du bâtiment.

Le nombre de changements d'air à l'intérieur du bâtiment est beaucoup plus élevé dans les nouvelles constructions ce qui permet une qualité de l'air nécessaire à une excellente performance d'élevage des porcs (confort des animaux). La qualité de l'air étant meilleur à l'intérieur, l'air expulsé est donc moins chargé d'odeur.

Figure 2 : Type de bâtiment (Engraissement)



Les bâtiments conception 2000 sont pensés à statut sanitaire élevé, exigeant un nettoyage et une désinfection complète entre chaque élevage. Aucune accumulation

de lisier n'est tolérée d'un élevage à l'autre, d'où une réduction importante de la charge d'odeurs.

Le porc est élevé sur plancher partiellement latté dont la partie inférieure est nettoyée régulièrement au moyen de grattes mécaniques. Les parcs seront 2/3 lattés et 1/3 non lattés. Les passages ne seront pas lattés, ce qui contribue à diminuer les odeurs à l'intérieur, donc diminue la charge d'odeur extérieure autour du bâtiment. Les râclettes fonctionneront au besoin à raison d'une fois à tous les 5 ou 6 jours et moins souvent au début puisque les porcelets sont moins gros.

Le plan est fait pour 2000 places pour chaque site de finition. Il est prévu être construit en une ou deux phases, selon l'échéancier retenu par le promoteur et si la phase deux se réalise. Le système de manutention du lisier sera complètement géré indépendamment d'une section de 1000 places à une autre.

3.6.2 Gestion des animaux

3.6.2.1 Milieu de vie des animaux

L'élevage en «chambres» et les meilleures pratiques sanitaires éliminent presque complètement les risques de transmission de maladies et minimisent le recours aux antibiotiques.

L'élevage sur lattes de béton avec système mécanisé de grattes en acier inoxydables offre un confort et une propreté exemplaires. Un lavage et une désinfection complète sont effectués après chaque élevage.

3.6.2.2 Alimentation

Tous les sites seront régis par la norme HACCP pour le contrôle de la qualité et de la sécurité alimentaire. La norme HACCP est l'équivalent de la norme ISO en agroalimentaire.

La qualité de la production est assurée par une alimentation en multi-phases, constituée d'aliments de propriété supérieure avec un service de nutrition et de formulation, appuyée par des programmes de recherche en nutrition animale. L'un des gros avantages de ce type d'alimentation est qu'il permet de réduire les rejets de phosphore et d'azote. Deux formulations de moulée seront utilisées pour les truies et sept formulations pour les porcs à l'engrais. De façon globale, ce sont 8000 tonnes d'orge, 1500 tonnes d'avoine et 4000 tonnes de pois qui seront utilisées pour les 2 phases du projet de Nutrinor.

L'expertise de la Meunerie NUTRINOR de Saint-Bruno combinée à celle de la Coopérative Fédérée de Québec sont mises à contribution pour la production d'une nourriture équilibrée et les suivis techniques requis.

L'utilisation de phytase n'est pas prévue pour la phase 1 du projet. Dans la phase 2, il est possible que la phytase soit donnée aux animaux seulement si les superficies d'épandages sont manquantes. La phytase permet de réduire de 30 % la quantité de phosphore du lisier mais étant donné que les sols de la région sont pauvres en phosphore, l'utilisation de la phytase demeure hypothétique.

De plus, 100 % du cheptel sera alimenté à l'aide de trémies ou d'auge. Il en va de même des bols économiseurs d'eau qui seront utilisés systématiquement dans tous les bâtiments.

L'alimentation en mélange eau-moulée, l'utilisation de moulée comprimée et l'application de concept nutritionnel issu des dernières recherches sont d'autres facteurs qui réduisent les odeurs dans et autour des bâtiments.

3.6.2.3 Transport des animaux

Le transport des porcelets entre la maternité et la pouponnière se fera avec un petit camion aménagé sur deux étages. Ce type de camion est à peu près de la même taille qu'un camion de distribution de lait.

Pour ce qui est du transport entre la pouponnière et les sites d'engraissement, il se fera avec le même type de camion que pour le transport des porcs prêts à l'abattage. Les coûts de transport vers les engraissements sont de 86 sous par porcelet, alors que les coûts pour le transport vers l'abattoir sont de 4 dollars par porc.

3.6.3 Fumiers et lisiers

Nutrinor envisage de gérer le fumier produit sous forme liquide. Des lagunes en argile parfaitement étanches d'une capacité de 300 jours d'entreposage seront aménagées sur chacun des sites. Des écrans boisées pourront être aménagées sur certains sites d'engraissement (site 3).

Le système de transfert du lisier de la préfosse à la lagune d'entreposage se fait au moyen de pompe qui réduit les odeurs de façon importante. Le lisier sera déversé dans la lagune en dessous de la croûte extérieure, ce qui réduit les odeurs. Les réservoirs de lisiers ont une capacité de 300 jours permettant une grande flexibilité pour la période d'épandage.

Nutrinor a également analysé les possibilités offertes par l'élevage sur litière en collaboration avec le MAPAQ. Les avantages et désavantages de l'élevage sur litière identifiés par Nutrinor sont présentés au tableau 25.